

**TROISIEME CONFERENCE DES NATIONS UNIES SUR
LES PAYS LES MOINS AVANCES**

Bruxelles, 14-20 Mai 2001

Mémoire présenté

par

LE GOUVERNEMENT DE LA REPUBLIQUE DU BENIN

NOTE

Les vues exprimées dans ce Programme d'Action sont celles du Gouvernement qui l'a présenté. Le document est reproduit sous la forme et dans la langue dans lesquelles il a été reçu. Les appellations employées dans le document et la présentation des données qui y figurent n'impliquent de la part du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies aucune prise de position quant au statut juridique des pays, territoires, villes ou zones, ou de leurs autorités, ni quant au tracé de leurs frontières ou limites.

REPUBLIQUE DU BENIN

TROISIEME CONFERENCE DES NATIONS UNIES SUR LES PAYS LES MOINS AVANCES
Bruxelles, 14 – 20 mai 2001



Novembre 2000

Note : Le présent rapport a été établi sous la responsabilité du Ministère d'Etat Chargé de la Coordination de l'Action Gouvernementale, du Plan, du Développement et de la Promotion de l'Emploi, à la suite de consultations avec les membres du Comité National Préparatoire composé de Représentants de la plupart des Ministères, de la Chambre d'Agriculture, de la Chambre de Commerce et d'Industrie, de la Société Civile (Organisations Féminines et Paysannes, Fédérations Nationales d'ONG, Centrales Syndicales).

La préparation du Rapport a bénéficié de l'appui technique de l'Union Européenne et du Programme des Nations Unies pour le Développement.

Le Rapport a été adopté par le Conseil des Ministres en sa séance du 14 février 2001.

REPUBLIQUE DU BENIN

**PROGRAMME D' ACTIONS POUR LE
DEVELOPPEMENT DU BENIN
2001 – 2010**

SIGLES ET ABREVIATIONS

ACP-UE :	Afrique Caraïbe Pacifique et Union Européenne
BAD :	Banque Africaine de Développement
BCEAO :	Banque Centrale des Etats de l’Afrique de l’Ouest
BM :	Banque Mondiale
BTP :	Bâtiments Travaux Publics
CAR :	Coopérative d’Aménagement Rural
CEDEAO :	Communauté Economique des Etats de l’Afrique de l’Ouest
CFD :	Caisse Française de Développement
CLCAM :	Caisse Locale de Crédit Agricole Mutuel
CNE :	Caisse Nationale d’Epargne
CNU/PMA :	Conférence des Nations Unis sur les Pays les Moins Avancés
CRCAM :	Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel
CVEC :	Caisse Villageoise d’Epargne de et Crédit
DCRE :	Direction de la Coordination des Ressources Extérieures
DDP :	Direction du Développement Professionnel
DPP :	Direction de la Programmation et de la Prospective
DSD :	Dimension Sociale du Développement
ECVR :	Enquête sur les Conditions de Vie des ménages en milieu Rural
ELAM :	Enquête Légère Auprès des Ménages en milieu urbain
FAD :	Fonds d’Aide et de Développement
FBCF :	Formation Brute des Capitaux Fixes
FECECAM :	Fédération des Caisses d’Epargne et de Crédit Agricole Mutuel
FED :	Fonds Européen de Développement
FENU :	Fonds d’Equipement des Nations Unis

FMI :	Fonds Monétaire Internationale
IED :	Investissement Etranger Direct
INSAE :	Institut National de la Statistique et de l'Analyse Economique
MECCAG/PDPE :	Ministère d'Etat Chargé de la Coordination de l'Action Gouvernementale du Plan du Développement et de la Promotion de l'Emploi
MENRS :	Ministère de l'Education Nationale et de la Recherche Scientifique
MICAC :	Ministère de la Communication de L'Art et de la Culture
MFE :	Ministère des Finances et de l'Economie
MPREPE :	Ministère du Plan et de la Restructuration Economique et de la Promotion de l'Emploi
NLTPS :	National Long Term Perspective Studies
OHADA :	Organisation pour l'Harmonisation du Droit des Affaires en Afrique
OMC :	Organisation Mondiale du Commerce
ONG :	Organisation non Gouvernementale
ONU :	Organisation des Nations Unis
PADME :	Projet d'Appui au Développement des Micro- Entreprises
PAM :	Programme Alimentaire Mondiale
PAPME :	Projet d'Appui aux Petites et Moyennes Entreprises
PARMEC :	Projet d'Appui de Réglementation des Mutuelles et de Crédit
PAS :	Programme d'Ajustement Structurel
PDSS :	Projet de Développement des Services de Santé
PF :	Planification Familiale
PIB :	Produit Intérieur Brut
PIP :	Programme d'Investissement Public

PMA :	Pays les Moins Avancés
PNB :	Produit National Brut
PNUD :	Programme des Nations Unis pour le Développement
PPTE :	Pays Pauvres Très Endettés
PRGU :	Projet de Réhabilitation et de Gestion Urbaine
RFA :	République Fédérale d'Allemagne
RNDH :	Rapport National sur le Développement Humain
SSGI :	Service des Statistiques et de la Gestion de l'Information
TEC :	Tarif Extérieur Commun
TEN :	Termes de l'Echange Nette
TVA :	Taxe sur la Valeur Ajoutée
UMOA :	Union Monétaire Ouest Africaine
UEMOA :	Union Economique et Monétaire Ouest Africaine

Sommaire

SIGLES ET ABREVIATIONS	i
SOMMAIRE.....	vi
INTRODUCTION	1
CHAPITRE I : LA SITUATION ECONOMIQUE ET SOCIALE DANS LES ANNEES 90....	3
1.1. GESTION MACRO -ÉCONOMIQUE.....	3
1.1.1. Performances économiques et financières domestiques	3
1.1.2. Dette extérieure.....	4
1.1.3. Masse monétaire	5
1.1.4. Commerce extérieur.....	5
1.2. SECTEURS SOCIAUX.....	6
1.2.1. Santé et population	6
1.2.2. Education et formation.....	7
1.2.3. Situation de l'emploi.....	9
1.3. GOUVERNANCE.....	9
1.4. GENRE ET DÉVELOPPEMENT.....	10
CHAPITRE II : EVALUATION DES OPPORTUNITES ET CONTRAINTES DE DEVELOPPEMENT DU BENIN.....	11
2.1. AU PLAN INTERNE.....	11
2.1.1. Paix et stabilité sociale	11
2.1.2. Infrastructures économiques	11
2.1.3. Réformes de politique économique.....	13
2.1.4. Développement du secteur privé.....	14
2.1.5. Mobilisation des ressources financières intérieures	14
2.1.6. Gouvernance.....	15
2.1.7. Participation de la femme à la vie économique, sociale et politique.....	15
2.1.8. Environnement.....	16
2.1.9. Ressources humaines	17
2.1.10. Agriculture et secteur rural.....	18
2.1.11. Industrialisation et développement technologique.....	19
2.1.12. Lutte contre le sida.....	19
2.2. PERSPECTIVES ET CONTRAINTES EXTÉRIEURES	21
2.2.1. Aide publique au développement (APD)	21
2.2.2. Gestion de la dette extérieure	22
2.2.3. Secteur des exportations	22
2.2.4. Investissements étrangers directs (IED)	23
2.2.5. Coopération régionale.....	24
2.2.6. Vulnérabilité aux chocs	24
CHAPITRE III : EXEMPLES DE SUCCES ET D'INITIATIVES PROBANTS	26
3.1. LE CENTRE SONGHAI.....	26
3.2. LE PROJET DE GESTION ENVIRONNEMENTALE (PGE)	27
CHAPITRE IV : PROGRAMME D' ACTIONS.....	30
4.1. CONTEXTE INTERNATIONAL ET NATIONAL.....	30
4.1.1. Sur le plan international	30
4.1.2. Sur le plan national.....	31
4.2. FONDEMENTS ET MÉTHODOLOGIE DE FORMULATION DU PROGRAMME NATIONAL D' ACTIONS	31
4.3. VISION DE DÉVELOPPEMENT DU BÉNIN.....	32
4.4. OBJECTIFS , STRATÉGIES ET ACTIONS DE DÉVELOPPEMENT.....	33
4.4.1. Développement du capital humain	33
4.4.1.1. Education.....	34

4.4.1.2. Santé.....	37
4.4.1.3. Environnement	39
4.4.1.4. Genre et Développement	40
4.4.2. Croissance économique.....	41
4.4.2.1. Environnement institutionnel et juridique.....	41
4.4.2.2. Investissements.....	42
4.4.2.3. Formation Professionnelle Continue	43
4.4.2.4 Développement des filières.....	43
4.4.2.5. Infrastructures économiques	45
4.4.3. Bonne Gouvernance	46
4.4.3.1 Etat de droit et libertés démocratiques	46
4.4.3.2. Décentralisation et développement local	47
4.4.3.3. Administration publique.....	47
4.4.3.4. Environnement juridico-institutionnel.....	48
4.4.3.5. Gestion des zones frontalières.....	50
4.4.3.6. Paix, cohésion et solidarité nationales	51
4.4.3.7. Développement national et régional intégré.....	51
4.4.4. Dynamisation du processus d'intégration régionale	52
4.4.4.1. Renforcement des infrastructures communautaires	52
4.4.4.2. Harmonisation des politiques.....	52
4.5 CONTENU DU PROGRAMME.....	52
4.6. MÉCANISMES DE MISE EN ŒUVRE, DE SUIVI ET D'ÉVALUATION.....	64
4.6.1. Organe d'Orientation.....	64
4.6.2. Organes de gestion	64
BIBLIOGRAPHIE.....	65

INTRODUCTION

1. D'une superficie de 114 763 km², le Bénin est situé en Afrique de l'Ouest dans la zone Intertropicale, entre l'Equateur et le Tropique du Cancer. Le climat est subtropical au nord avec deux saisons, une sèche de novembre à mai et une pluvieuse de juin à septembre. Au sud, le climat est de type subéquatorial avec quatre saisons : deux saisons sèches de novembre à mars et de juillet à septembre, et deux saisons pluvieuses d'avril à juillet et de septembre à octobre. Le pays possède un potentiel humain important, essentiellement jeune à dominance féminine. La population béninoise a été estimée à 6,187 millions d'habitants en 1999. Elle compte 42,2% d'actifs dont le taux d'activité est en baisse depuis le dernier Recensement Général de la Population et de l'Habitation (RGPH), passant de 68% en 1992 à 40,8% en 1995.

2. La structure économique du pays est caractérisée par la prépondérance du secteur tertiaire qui regroupe les activités commerciales, le tourisme et les autres services. La part de ce secteur dans le PIB a été en moyenne de 46% au cours de la dernière décennie, alors qu'il n'occupe qu'environ 21% de la population active. Le développement des services s'explique, entre autres, par la façade maritime que le Bénin possède et l'effort de modernisation des infrastructures portuaires, faisant du pays un couloir naturel de transit pour les opérateurs économiques des pays de l'hinterland. La proximité avec le Nigeria est aussi un facteur explicatif.

3. Le Bénin possède d'énormes potentialités hydro-agricoles. La production agricole occupe 56% de la population active et a contribué à la formation de la richesse nationale à hauteur de 39% en moyenne annuelle au cours de la période 1990-1999. Base de l'économie nationale, la production agricole n'a pas réussi à tirer tous les avantages liés à ces potentialités. Les raisons majeures en sont la mauvaise gestion des différentes filières agricoles, le faible niveau d'organisation du monde paysan utilisant encore de nos jours des technologies relativement rudimentaires, sans la maîtrise de l'eau, et la gestion efficiente des ressources allouées aux activités agricoles.

4. La faible exploitation des potentialités agricoles et le retard technologique du pays ont eu raison du commerce extérieur dont la caractéristique principale au cours de la décennie qui s'achève est le déficit chronique de la balance des biens et services. En effet, depuis 1990, le Bénin vit une situation de monoculture d'exportation (coton) et importe des produits alimentaires.

5. Le secteur industriel ne s'est pas encore remis de la crise économique de la fin des années 80. Les tentatives de reconstitution du tissu industriel, au cours des années 90, n'ont pas encore donné les résultats escomptés. Les principaux obstacles en sont : d'une part, l'absence de capitaux privés de moyen ou long terme à même de soutenir la relance de l'industrie nationale et, d'autre part, le goût prononcé de entrepreneurs locaux pour les activités de court terme.

6. Les mesures d'austérité engagées au titre des Programmes d'Ajustement Structurel (PAS) ont permis de ramener les indicateurs macroéconomiques à un niveau satisfaisant. Cependant, la qualité des services sociaux ne répond pas encore aux normes en vigueur et surtout aux besoins réels des populations. Pour pallier les difficultés que vivent les populations, le Gouvernement a initié des programmes de lutte contre la

pauvreté eu égard aux nombreuses contraintes qui continuent de peser sur le développement socio-économique .

7. Sur le plan sanitaire, il coexiste au Bénin deux systèmes de médecine : un système traditionnel et un système moderne. Les pesanteurs socioculturelles et le coût élevé de la médecine moderne constituent un frein à l'accès au système de soins de santé primaires.

8. Le domaine de l'éducation n'échappe pas au dualisme que connaît le système sanitaire. En effet, l'éducation traditionnelle qui, malheureusement, s'estompe, cohabite avec l'éducation moderne. Cette dernière s'efforce de tenir compte de plus en plus des réalités du milieu afin d'éradiquer les facteurs qui bloquent l'intégration sociale, à savoir : l'effritement de la morale, notamment le développement de l'incivisme.

9. En ce qui concerne la préservation de l'environnement, la population béninoise reste attachée à la volonté de vivre dans un environnement sain. Cependant, la pauvreté et l'analphabétisme écologique la conduisent à mener des activités qui dégradent son cadre de vie. Fort heureusement, la mobilisation de l'opinion internationale et nationale en faveur de la réduction des dommages causés à l'environnement a permis, ces dix dernières années, de mettre en place des structures ayant à charge l'éducation de la population en matière environnementale. Il s'agit notamment de l'Agence Béninoise pour l'Environnement (ABE) et du Centre Béninois pour le Développement Durable (CBDD).

10. La 3^{ème} Conférence des Nations Unies sur les Pays les Moins Avancés (PMA) a pour objectif d'évaluer l'impact du Plan d'Action des années 90 et de débattre des questions de développement de ces pays pour leur meilleure intégration dans le système économique mondial. Dans le cadre de sa participation à cette conférence, le Bénin a élaboré un programme d'actions pour la décennie 2001-2010. Ce programme est structuré en quatre chapitres. Le premier chapitre est consacré à l'analyse de la situation économique et sociale du Bénin au cours des années 90. Le deuxième fait l'évaluation des facteurs qui ont facilité ou entravé le développement du pays au cours de la même période. Quant au troisième chapitre, il récapitule les succès ou initiatives probants qui peuvent servir de sources d'inspiration aux décideurs. Enfin, le quatrième chapitre présente le Programme National d'Actions 2001-2010.

11. L'élaboration du Programme découle des objectifs généraux et spécifiques de développement que s'est fixé le Gouvernement pour endiguer progressivement la misère des populations.

CHAPITRE I : LA SITUATION ECONOMIQUE ET SOCIALE DANS LES ANNEES 90

12. Le Bénin a été secoué à la fin des années 80 par une crise économique et financière sans précédent. Cette crise s'est caractérisée par une récession économique, une perte de compétitivité et un déficit chronique des finances publiques assorti d'une accumulation d'arriérés de paiement intérieurs et extérieurs. Pour juguler la crise, des réformes de politique économique ont été engagées, à partir de 1989, avec le concours des institutions de Bretton Woods et d'autres partenaires multilatéraux et bilatéraux. Pour l'essentiel, les réformes ont visé l'amélioration de l'environnement macro-économique, la restructuration des entreprises publiques en faillite, la réforme du secteur agricole, la lutte contre la pauvreté et le renforcement de la gouvernance. Le présent chapitre fait l'analyse-bilan des réformes engagées et des résultats obtenus au cours de la période 1990–1999.

1.1. Gestion macro-économique

1.1.1. Performances économiques et financières domestiques

13. Lorsque la récession économique atteignait son paroxysme en 1989, le taux¹ de croissance économique se chiffrait à -2,8%. C'est alors que les réformes économiques engagées, avec la mise en œuvre de la première série de mesures du Programme d'Ajustement Structurel (PAS) signé en 1989, ont conduit à la reprise de la croissance économique.

14. Le nouvel environnement créé par la mise en œuvre de ces mesures a entraîné un flux massif de capitaux étrangers vers le pays qui renoua alors avec la croissance économique. Ainsi, le taux de croissance économique estimé à 3,2% en 1990 est passé à 4,7% en 1991. Cette relance de la croissance globale s'explique aussi par les performances réalisées dans les secteurs industriel et agricole : la production industrielle s'est accrue de 8,2% et de 4,5% respectivement en 1990 et 1991, tandis que la production agricole – dont la reprise a été lente en 1990 – a fini par enregistrer un taux de croissance de 8,9% en 1991. Le rythme de croissance globale a été de 4,3% en moyenne annuelle sur la période 1993-1998.

15. Toutefois, en 1998, le taux de croissance est descendu à 4,5% à cause de la crise énergétique qui a affecté les activités économiques. Les secteurs secondaire et tertiaire ont été les plus touchés par cette crise. C'est ainsi que le taux de croissance de la production industrielle s'est établi à 0,9% en 1998, alors qu'il était de 4,4% en 1997. La production du secteur tertiaire a également chuté, enregistrant un taux de croissance de 3,8% en 1998 contre 6,2% en 1997.

16. Au lendemain de la crise énergétique, la croissance a repris pour s'établir à 5% en 1999, tandis que les taux de croissance sectoriels sont de 4,7%, 3,2% et 5,7%

¹ Toutes les mesures effectuées par rapport au PIB (taux de croissance, PIB per capita...) utilisent le PIB au prix de 1985.

respectivement pour la production agricole, industrielle et tertiaire. Pour l'année 2000, les prévisions tablent sur un taux de croissance global de 5,5%.

17. Le sous-secteur des bâtiments et travaux publics (BTP) a enregistré un taux de croissance moyen annuel de 5,43% alors que sa part dans le PIB au cours de la même période s'élève en moyenne annuelle à 4,02%.

18. Quant aux finances publiques, la restructuration des entreprises et les réformes fiscales intervenues au cours de la décennie 90 ont rendu possible leur assainissement. Le taux de rendement fiscal a évolué constamment à la hausse, passant de 9,9% en 1990 à 16,2% en 1999, grâce à l'efficacité des régies et mécanisme de recouvrement. Par ailleurs, l'Etat a fait des efforts d'investissement au fur et à mesure que les recettes fiscales se sont accrues. C'est ainsi que la part des recettes fiscales affectée à l'investissement public a augmenté tout au long de la période. De 2,6% en 1991, cette part a atteint 9,7% en 1999. Au demeurant, le taux d'investissement a atteint la barre des 18,9% en 1995 alors qu'il était de 13,4% en 1990. En 1998, il est revenu à 17,8% pour remonter à 18,7% en 1999.

19. L'accroissement des recettes de l'Etat, conjugué avec les mesures de contraction de la masse salariale et l'allègement des arriérés de paiement (extérieurs surtout) a permis l'amélioration du déficit global des finances publiques qui est passé de 9,5% du PIB en 1990 à 0,9% en 1998 avant de se situer à 1,1% du PIB en 1999.

20. Comme on peut s'en apercevoir, les objectifs des divers programmes de rétablissement des grands équilibres macroéconomiques ont, dans l'ensemble, été atteints. Malheureusement, la consolidation de la croissance économique n'a pas permis d'améliorer sensiblement la situation du Béninois moyen. En effet, le revenu par tête, (mesuré en valeur constante, au prix de 1985) qui s'élevait à 108,7 milliers de FCFA en 1992 a connu une lente progression au cours de la décennie. Son taux d'accroissement moyen par année a été de 1,4%. Ainsi en 1999, le revenu par tête s'est élevé à 119,4 milliers de FCFA.

1.1.2. Dette extérieure

21. La Dette extérieure s'est accrue durant la décennie 90. De 242,1 milliards FCFA en 1990, l'encours de la dette s'est établi à 321,35 milliards FCFA en 1993. Le changement de parité monétaire intervenu en 1994 a fait doubler l'encours de la dette qui a alors atteint un niveau record de 628,43 milliards FCFA. La tendance à la hausse de l'encours s'est poursuivie jusqu'en 1999 où il est passé à 847,56 milliards FCFA. L'envolée de l'encours de la dette extérieure observée entre 1990–1994 et entre 1995–1999 est à relier à l'afflux massif des capitaux extérieurs consécutifs à la conclusion des Programmes d'Ajustement Structurel et au soutien dont a bénéficié le Pays au lendemain du changement de parité en 1994.

22. La structure de la dette béninoise n'a pas varié au cours de la période. La dette multilatérale a constitué 62,5% en moyenne annuelle du montant total de la dette entre 1990 et 1999. Le reste est d'origine bilatérale.

1.1.3. Masse monétaire

23. La masse monétaire en circulation dans l'économie a connu un accroissement positif au cours de la période. En effet, elle est passée de 247,7 milliards de FCFA en 1995 à 295,3 milliards de FCFA en 1997, avant de se situer à 208,2 milliards de francs CFA en 1998. Il convient de noter que l'accroissement de la masse monétaire nominale a été largement supérieur à celui du PIB nominal en 1996 (13,1% contre 12,6 %), mais cette relation s'est inversée en 1997 (5,4% contre 10,6 %) et en 1998 (-5,1% contre 9,8 %).

1.1.4. Commerce extérieur

24. Le commerce extérieur du Bénin comprend, outre les importations de produits manufacturés, les exportations de produits primaires, de même que la réexportation vers les pays limitrophes de produits importés. Le commerce de réexportation est florissant et pourrait constituer des atouts pour le pays compte tenu de sa position géographique, de la stabilité politique qui y règne et de la relative efficacité de son port et de son système de transport (surtout terrestre).

25. La Balance Commerciale du Bénin est restée en permanence déficitaire tout au long de la période 1990-1998. De 4,9% du PIB en 1990, le déficit de la balance commerciale a culminé à 16,5% en 1991 avant d'amorcer une tendance à la baisse pour atteindre 4,4% du PIB en 1994. Mais, en 1995, le déficit de la balance commerciale est remonté à 7,6% du PIB pour se stabiliser autour de 6% du PIB entre 1996 et 1998 et à 7,1% du PIB en 1999. Les raisons essentielles du déficit commercial sont :

- l'obsolescence de l'appareil de production,
- la faible diversification des produits d'exportation,
- le phénomène de l'importation en vue d'une réexportation mal enregistrée.

26. A ces causes essentielles du déficit du commerce extérieur s'ajoutent certaines conjonctures défavorables au cours de la décennie. La période 1990-1993, par exemple, s'est caractérisée par une dégradation des termes de l'échange et la forte appréciation de la monnaie commune qu'est le Franc de la Communauté Financière Africaine (FCFA) en parité fixe avec le Franc Français. Cette situation a conduit, en 1994, les autorités monétaires de la Zone franc à procéder à la dévaluation du FCFA. Ce changement de parité a donné un coup de fouet aux exportations béninoises (108,61 milliards en 1993 contre 171,20 en 1994), d'où le faible déficit observé en 1994 (-36,60 milliards en 1994 contre -50,35 en 1995). Cette reprise des exportations, conjuguée avec la contraction des importations, a permis de stabiliser le déficit commercial jusqu'en 1998. Mais, à partir du dernier semestre de l'année 1998 et tout au long de l'année 1999, la filière coton a traversé une période de turbulence due à la chute des cours mondiaux et à la mauvaise gestion de la filière au cours de la même période. Ainsi, les exportations du Bénin dont le coton et les dérivés primaires constituent environ 75% des exportations officielles au cours des cinq dernières années ont chuté et le déficit commercial s'est creusé en 1999.

27. Malgré le peu de maîtrise du déficit de la Balance des Biens et Services, l'apport de capitaux étrangers (notamment les dons, projets et remises de dettes) couplé à une politique monétaire prudente ont permis d'équilibrer dans une certaine mesure la

Balance des Paiements. Au cours de la décennie 90, seules les années 1995 et 1998 ont vu le solde global de la Balance des Paiements afficher un déficit estimé à 2,94% du PIB en 1995 et à 1,27% en 1998. Ce résultat s'explique par le niveau élevé du déficit des transferts courants qui a atteint respectivement 6,4% et 5,7% du PIB en 1995 et 1998. En outre, l'économie béninoise, au cours de l'année 1995, malgré le coup de fouet enregistré au niveau des exportations en 1994, continuait de ressentir globalement le choc de cette dévaluation.

1.2. Secteurs sociaux

28. Depuis le début des années 80, plusieurs sommets mondiaux ont marqué un consensus en faveur de l'accès universel aux services sociaux de base. En dépit des résolutions prises à l'issue de ces sommets, le constat a été fait au cours des années 90 que des millions de gens, surtout les femmes et les enfants, continuent d'être privés d'éducation, de soins de santé primaires, y compris des programmes de santé reproductive et de population, de nutrition, d'eau potable et d'hygiène.

29. Face à ce constat, le Sommet Mondial sur le Développement Social tenu à Copenhague en mars 1995 a réitéré l'accès universel aux Services Sociaux Essentiels. En 1996, le Sommet d'Oslo a proclamé l'Initiative 20/20, qui est un engagement mutuel entre les pays en développement et leurs partenaires au développement.

30. A l'instar des autres pays de la planète, le Bénin a consenti, depuis 1985, d'importants efforts dans ce domaine.

31. Ainsi, de 1992 à 1997, les dépenses budgétaires en termes réels ont enregistré un taux d'accroissement de 17,53% sur la période et 3,28% en moyenne par an. La part des dépenses sociales dans les dépenses budgétaires représente en moyenne 30,24% sur la période.

1.2.1. Santé et population

32. La population béninoise croît à un rythme accéléré. Entre 1979 et 1992, le taux d'accroissement naturel de l'ensemble de la population a été de 2,8%. Ce taux a été estimé à 3,2% en 1995 et les projections indiquent, pour l'an 2000, un taux d'accroissement de l'ordre de 3,4%, alors que le taux brut de mortalité est projeté à 11,8 pour 1000. L'espérance de vie à la naissance, tous sexes confondus, est de 56,3 ans (58,6 ans chez les femmes et 53,8 ans chez les hommes). L'indice de fécondité est de 6,07. Le Gouvernement béninois, conscient du fait que le niveau de ces indicateurs est encore loin des normes admises, a adopté en 1996 une « Déclaration de Politique de Population ». Cette politique a comme objectif principal « l'amélioration du niveau et de la qualité de vie des populations » d'ici à l'an 2016 et prône une sexualité responsable.

33. Dans le domaine de la santé, la nouvelle politique sanitaire mise en œuvre au cours de la décennie 90 a pour objectif principal l'amélioration de l'état de santé et de la qualité de vie des populations. Les actions menées ont été les suivantes :

- l'élaboration de politiques et stratégies de développement du secteur Santé (1997-2001) et l'adoption d'un plan directeur pharmaceutique, d'un plan d'action prioritaire et d'un plan triennal à horizon glissant ;
- l'adoption d'une politique nationale d'assainissement de base et d'un code d'hygiène ;
- la mise en place d'un comité d'exécution des programmes de santé ;
- la conception et la mise en place d'un système national d'information et de gestion sanitaire.

34. La situation sanitaire au Bénin est marquée par une forte prévalence des maladies tropicales transmissibles et parasitaires, avec une prédominance des affections endémo-épidémiques. Les pathologies les plus courantes ou les motifs de consultation les plus fréquents sont le paludisme (34%), les infections respiratoires aiguës (16%), les maladies diarrhéiques (7%), les traumatismes (6%) et les anémies (4%). Ces pathologies, à elle seules, représentent 58% des motifs d'hospitalisation. La pandémie du sida reste une menace pour le développement du pays. En effet, le taux national de prévalence a évolué de 0,36% en 1990 à 4,1 % en 1999.

35. Dans le domaine de la vaccination, la situation est encourageante eu égard au niveau atteint par le taux de couverture vaccinale au plan national : 97% pour le BCG, 90% pour le DTCP-3 et 83% pour le vaccin anti-rougeoleux. Le taux de fréquentation des services de santé est en hausse depuis 1992, passant de 19,1% en 1992 à 44% en 1998.

36. Le personnel sanitaire est insuffisant. Il est noté 1 médecin pour 11 472 habitants (norme OMS, 1 pour 10000), 1 sage-femme pour 10 945 habitants (norme OMS, 1 pour 5000), 1 infirmier pour 3759 habitants (norme OMS, 1 pour 5000). Ces moyennes cachent des disparités entre zone rurale et zone urbaine.

37. La santé de la mère et de l'enfant s'améliore au fil des années. Le taux de mortalité maternelle est en baisse : de 260 pour 1000 naissances en 1992, il est descendu à 211 pour 1000 en 1998. Le taux de mortalité infantile suit la même tendance.

38. De manière générale, l'indice de développement humain (IDH) du Bénin a peu varié depuis 1992. De 0,332 qu'il était en 1992, il est passé à 0,378 en 1995, hissant le Bénin à la 145^{ème} place, alors qu'il occupait la 155^{ème} position en 1992. Le tiers de la population béninoise (environ 34%) souffre de la pauvreté monétaire et 47% de diverses formes de dénuement, classant ainsi le Bénin au 64^{ème} rang sur 78 pays en développement.

1.2.2. Education et formation

39. La nouvelle Politique Educative Nationale dont le document a été élaboré en 1991, puis actualisé en 1997 lors de la Table Ronde des partenaires au développement sur l'Education, accorde la priorité à l'enseignement primaire - auquel la Constitution du Bénin confère un caractère obligatoire - et à l'enseignement technique et professionnel.

40. Les stratégies mises en œuvre pendant les années 90 sont :

- le renforcement de la qualité de l'enseignement ;
- l'amélioration de l'efficacité de l'appareil institutionnel ;
- la maîtrise des coûts de l'éducation.

41. De nombreux programmes ont été conçus et mis en œuvre pour conduire de façon efficiente la réforme du système éducatif. Au nombre de ceux-ci, on peut citer :

- le Plan d'action "Accès". Il étudie les mécanismes qui bloquent l'accès avec équité de tous les enfants en âge de fréquenter, ou met en place les mécanismes qui permet de réduire les disparités par région et par sexe ;
- le Plan d'action sur la « viabilité financière et la participation du public » ;
- le Plan d'action "Ecole de Qualité Fondamentale" ;
- le Plan d'action sur la formation initiale ;
- le Plan d'actions sur les « Manuels scolaires et matériels didactiques » (édition et distribution de livres à titre gratuit aux écoliers les plus défavorisés).

42. Toutes ces actions visent en priorité à réduire le poids financier de l'école sur les parents d'élèves, surtout en zone rurale et donc à atténuer la pauvreté. Le concours des bailleurs de fonds internationaux a permis à l'Etat d'accroître les dépenses budgétaires en faveur de l'éducation. En décembre 1999, les dépenses totales en éducation au titre de l'exécution du Programme d'Investissements Publics ont été chiffrées à 6.886,164 millions de FCFA.

43. La mise en œuvre des mesures prises dans le cadre de la réforme entreprise au niveau du secteur de l'Education a conduit à des progrès significatifs comme en témoignent les indicateurs ci-après :

- le taux brut de scolarisation dans l'enseignement primaire a évolué de façon considérable passant de 56,53% en 1991 à 76,51% en 1999 (secteurs public et privé confondus) ;
- le taux de participation des filles au primaire s'est amélioré : il est passé de 33% en 1991 à 61,15% en 1999 (secteurs public et privé confondus) ;
- la hausse constante du ratio élève-maître, allant de 39,9 élèves pour 1 maître en 1992 à 52,6 élèves pour 1 maître en 1997 ;
- la conception, l'expérimentation et la généralisation des nouveaux programmes ;
- le renforcement de capacités de gestion administrative par l'organisation de diverses formations au profit du personnel administratif ;
- le recrutement progressif et la formation des enseignants au niveau de tous les ordres d'enseignement ;
- la construction d'infrastructures scolaires ;
- le taux d'alphabétisation des adultes a été estimé à 33,9% chez les femmes et 47,8% chez les hommes².

² Tableau de Bord Social, 1999

1.2.3. Situation de l'emploi

44. La situation de l'emploi a été marquée, au cours de la décennie, par une croissance continue des déséquilibres d'emploi et une détérioration de l'ensemble des indicateurs d'emploi. L'importance de la poussée démographique constitue un véritable goulot d'étranglement au problème de l'emploi, eu égard à la faiblesse de la capacité d'absorption de la main-d'œuvre excédentaire par l'économie nationale.

45. L'analyse de la contribution de chaque secteur à la création d'emploi révèle une progression rapide de l'emploi dans le secteur informel (221.297 emplois dénombrés en 1992) et une régression significative de l'emploi dans le secteur structuré. Le secteur agricole est demeuré le plus grand pourvoyeur d'emplois, occupant 1.063.401 personnes en 1979 contre 1.149.850 personnes en 1992.

46. La décennie a été également caractérisée par une progression des niveaux du taux de sous-emploi qui sont passés de 20% en 1993 à 25,4% en 1996, ce qui traduit la précarité de l'emploi au Bénin.

1.3. Gouvernance

47. Au cours des années qui ont suivi la Conférence des Forces Vives de la Nation de février 1990, le Bénin a vécu un profond et rapide bouleversement de ses structures institutionnelles, politiques et économiques. Le rôle de l'Etat a subi de profonds changements favorables à un enracinement effectif du processus démocratique et à la relance des activités économiques. Ainsi, la gestion dirigiste de l'économie et des affaires sociales, avec un secteur public prédominant, a fait place à une gestion libérale dans un macro-environnement de plus en plus propice au développement des initiatives privées.

48. Par ailleurs, le Bénin a fait le choix d'œuvrer pour la transparence et d'améliorer conséquemment l'environnement juridique national. C'est ainsi que le pays ne cesse de prendre les mesures nécessaires pour mettre en confiance les investisseurs étrangers et nationaux qui entreprennent ou qui veulent y entreprendre des activités de développement. Dans ce cadre, des actions encourageantes ont été initiées pour améliorer les rapports entre l'administration et les usagers en vue de promouvoir davantage le développement du secteur privé et d'assurer la paix et la quiétude au sein de la population. A titre d'exemple la création de guichet unique, l'adoption d'un nouveau code des marchés publics et d'un code d'éthique et la mise en place de la Cellule de la Moralisation de la Vie Publique méritent d'être cités.

49. Malgré tous ces efforts, on déplore encore des actes de corruption, de clientélisme politique et une tendance à la politisation de l'administration. De même, la décentralisation, qui doit promouvoir le développement et l'enracinement de la démocratie à la base, connaît quelques difficultés de mise en oeuvre.

50. A ces problèmes, s'ajoute également d'autres insuffisances telles que :

- la faible couverture juridictionnelle du territoire (08 tribunaux de 1^{ère} Instance et une seule cour d'appel pour plus de 6 millions d'habitants) ;
- l'insuffisance des infrastructures judiciaires et des moyens matériels, humains et financiers mis à la disposition des juridictions existantes ;
- le peu d'opérationnalité du corps chargé de l'administration et de la surveillance des prisons.

51. En dépit de l'amorce par le pays, depuis 1990, d'un processus démocratique avec des résultats relativement probants, notamment en matière d'organisation d'élections libres et transparentes, de respect des droits de l'homme et des libertés démocratiques, force est aujourd'hui de reconnaître que l'Etat de droit n'est pas encore un acquis irréversible. La corruption continue de gangrener la vie sociale, du fait de la pauvreté. L'administration béninoise, encore marquée par des dysfonctionnements, a besoin de renforcer ses capacités.

1.4. Genre et développement

52. Au Bénin, l'analyse des performances en matière de développement humain fait observer de différences remarquables entre les sexes . Ces différences relèguent toujours les femmes aux deuxième rang. C'est un pays où le taux de fécondité reste encore très proche de son niveau naturel et où le taux d'analphabétisme des femmes est très élevé. On note que les femmes sont plus frappées par la pauvreté que les hommes et que leur contribution à la richesse nationale paraît faible ou, à tout le moins, sous-estimée. En effet, les femmes dont la proportion s'élève à 50,8% de la population active en 1998 contribuent à la richesse nationale à hauteur de 30% contre 23% en 1992. Par ailleurs, lorsqu'on examine les populations pauvres et vulnérables, les femmes (surtout les femmes chefs de ménage) sont proportionnellement plus nombreuses que les hommes. En 1996, 46% des ménages urbains pauvres avaient pour chef une femme contre 26% chez les ménages urbains non pauvres.

53. En 1992, l'Indice Sexospécifique de Développement Humain (ISDH) qui mesure la disparité entre les femmes et les hommes s'élevait à 0,303, ce qui classait le Bénin à la 118^{ème} position. La valeur de l'ISDH a atteint 0,352 pour l'année 1996. Elle a été de 0,364 en 1997 et de 0,374 en 1998. Ceci traduit les efforts récents entrepris en vue d'une plus grande équité entre sexes. C'est ainsi que la proportion des femmes siégeant au Parlement a évolué de 4,5% en 1990 à 6,3% en 1993 et à 7,3% en 1996. Au niveau de l'Exécutif, la représentation des femmes avoisine le double de ce qu'elle est au Parlement. Au dernier remaniement ministériel, la représentation des femmes au Gouvernement est de 22,2%. Chez les femmes fonctionnaires, les cadres de la catégorie supérieure représentent une proportion de 14,1%, et 61% des emplois féminins de la fonction publique se concentrent dans les ministères sociaux.

CHAPITRE II : EVALUATION DES OPPORTUNITES ET CONTRAINTES DE DEVELOPPEMENT DU BENIN

54. Les différentes actions initiées et mises en œuvre ont permis d'obtenir des résultats encourageants dans le rétablissement des grands équilibres macroéconomiques. Cependant, beaucoup reste à faire pour parvenir à une croissance économique soutenue et à la satisfaction des besoins des populations. C'est pourquoi, l'élaboration du Programme National d'Action tient grand compte des acquis de la décennie écoulée et des difficultés de développement économique et social auxquelles le pays est confronté pour dégager des actions déterminantes à mettre en œuvre au cours de la période 2001-2010.

2.1. Au plan interne

2.1.1. Paix et stabilité sociale

55. Depuis 1990, le Bénin vit une nouvelle ère de démocratie libérale où l'alternance au pouvoir se déroule conformément aux règles établies. Par conséquent, le pays jouit d'une stabilité politique et d'une paix sociale remarquables. Les mouvements sociaux sont peu fréquents en dehors des revendications salariales des travailleurs de la fonction publique. Ces mouvements ont très peu d'influence sur l'activité économique et politique.

56. Par ailleurs, le Bénin n'a jamais été directement menacé dans ses limites frontalières par les troubles politiques et interethniques, comme c'est malheureusement le cas dans certains pays de la sous-région au cours de la période 1990-1999.

2.1.2. Infrastructures économiques

57. Dans le domaine routier, l'Etat a procédé à d'importants investissements au cours de la décennie grâce à l'aide publique extérieure. Le réseau routier estimé à environ 16.325 km en 1996, est classé en trois catégories :

- routes nationales et internationales : 3425 km ;
- routes rurales : 10900 km ;
- voies municipales : environ 2000 km.

En raison des travaux de construction en cours, les infrastructures routières connaîtront une nette amélioration.

58. Le transport ferroviaire est peu développé. Le réseau béninois, fruit de la coopération entre le Bénin et le Niger, n'est fonctionnel que sur une longueur de 438 km contre 618 km à sa création. D'une capacité nominale de 600.000 tonnes, seulement 340.084 tonnes de marchandises ont été transportées en 1998. La vétusté des infrastructures et du matériel roulant, la mauvaise gestion du réseau et les coûts de transport prohibitifs sont les principaux problèmes rencontrés dans ce domaine.

59. Le port a été construit au début des années 60. Grâce aux efforts d'extension et de modernisation sa capacité nominale est estimée de nos jours à une moyenne d'environ 2 millions de tonnes de marchandises par an. La période 1990–1999 se caractérise par une évolution notable du trafic de marchandises et des navires. Le port de Cotonou a une vocation sous-régionale. De 2,077 millions de tonnes en 1995, le trafic de marchandises s'est accru en moyenne annuelle de 6% jusqu'en 1999. Cette progression est marquée par la croissance du trafic à l'importation. De nouveaux investissements sont en cours pour accroître la capacité et rendre efficaces les opérations portuaires.

60. Le transport aérien est assuré par la seule plate-forme de Cotonou qui accueille en moyenne 64 000 passagers par an. Le Gouvernement envisage de doter le pays d'un nouvel aéroport de classe internationale afin d'accueillir les gros porteurs.

61. Le transport fluvial, avec la dotation du pays en importants cours d'eau navigables constitue un véritable atout pour le développement du pays. Mais face à l'ensablement des lits de ces cours d'eau, il importe de les draguer afin de les rendre plus navigables.

62. Les infrastructures d'eau, d'électricité et de communication demeurent encore peu efficaces malgré les investissements publics réalisés durant ces dix dernières années. Les difficultés rencontrées sont l'insuffisance des ressources pour renouveler et entretenir le matériel. A cela, il faut ajouter le prix élevé que doivent payer les consommateurs.

63. L'énergie offre des opportunités certaines en raison de la disponibilité de sites aménageables dans le pays. La dépendance actuelle vis-à-vis de l'extérieur en matière d'énergie constitue une contrainte majeure pour le développement.

64. Au niveau de la télécommunication les progrès sont réalisés grâce au programme d'investissement mis en œuvre par l'Office des Postes et Télécommunications (OPT). L'émergence de la téléphonie mobile et le développement de la téléphonie rurale constituent également des atouts importants.

65. L'abondance des ressources en eau constitue une opportunité. Mais la maîtrise de la gestion de l'eau demeure encore peu efficace malgré le potentiel hydrique dont dispose le pays.

66. Au total, les faiblesses relevées dans le domaine des infrastructures économiques se résument à :

- l'insuffisance des ressources pour assurer la maintenance des infrastructures ;
- l'obsolescence de nombre d'infrastructures ;
- la réticence de certains bailleurs à privilégier la priorité des choix des autorités dans le financement de quelques infrastructures ;
- l'absence de participation des opérateurs privés au financement des infrastructures.

67. Le principal facteur ayant favorisé le développement des infrastructures économiques au cours de la décennie écoulée est l'afflux des capitaux extérieurs, consécutif à l'amélioration de l'environnement macroéconomique.

2.1.3. Réformes de politique économique

68. Les réformes économiques entreprises par le Bénin de 1989 à ce jour, dans le cadre des programmes d'ajustement structurel, ont permis de résorber sensiblement les déséquilibres macroéconomiques et financiers, de réduire la taille et le rôle du secteur public, d'assainir les finances publiques et de rénover le cadre réglementaire. Cependant, l'importance de la dette extérieure, surtout après le changement de parité monétaire de 1994, a mis ces performances à rude épreuve.

69. La grande insuffisance des PAS a été la non prise en compte de la dimension sociale dans les objectifs de développement. Certaines conditionnalités du PAS préconisaient la contraction des dépenses publiques. Par ailleurs, l'accroissement de la richesse nationale ne s'est pas accompagné d'une augmentation proportionnelle du revenu individuel, créant ainsi d'importantes inégalités et une paupérisation des populations.

70. Dès lors, le Gouvernement béninois a mis en place des mécanismes de réduction de la pauvreté. Ces mécanismes ont vu le jour avec l'élaboration, en 1992, d'un programme portant sur la « Dimension Sociale du Développement ». Les principales activités de ce programme sont :

- la construction d'infrastructures sociales (centres de santé, écoles et pistes rurales...);
- la résorption du chômage par la mise en œuvre d'un programme de travaux à haute intensité de main- d'œuvre dans les centres urbains ;
- l'approvisionnement en eau potable des populations rurales.

71. A cela s'ajoute l'élaboration, à partir de 1995, d'un document-cadre de référence pour tous les acteurs de la vie économique et sociale nationale. Ceci a abouti en 1998 à la publication du Plan d'Orientation 1998–2002. Essentiellement indicatif, ce document dont le thème central est «Consolider la croissance pour lutter contre la pauvreté» offre à tous les acteurs des créneaux d'intervention pertinents pour réduire la pauvreté dans un environnement de croissance économique soutenue.

72. Au cours de la même année 1998, le Gouvernement a lancé des Etudes Nationales de Perspectives à Long Terme. Les résultats de ces études sont aujourd'hui disponibles et indiquent la vision que les Béninois ont du développement de leur pays à l'horizon 2025 ainsi que les stratégies à mettre en œuvre pour sa réalisation. L'élaboration d'un Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté entreprise par le Gouvernement s'appuie sur les résultats desdites études.

2.1.4. Développement du secteur privé

73. Le nouvel environnement macroéconomique créé à partir de 1990 a favorisé l'essor des initiatives privées. Outre l'effort de modernisation des infrastructures économiques de base, l'Etat a procédé au renforcement du cadre réglementaire et institutionnel à travers le Programme de Relance du Secteur Privé. Les principales actions ont été :

- l'élaboration d'un nouveau Code des investissements plus incitatif ;
- la réduction substantielle des formalités de création d'entreprises par l'institution d'un Guichet Unique ;
- la création d'un cadre de synergie et de dialogue entre l'Etat et les opérateurs privés ;
- l'appui financier et matériel à l'organisation et à la dynamisation des organisations et
- structures privées (Chambre de Commerce, Chambre de l'agriculture, Organisations paysannes, Conseil National pour l'Exportation ...);
- le Système d'Information et d'Analyse Industrielle (SIAI).

74. Les activités du secteur privé restent confinées aux domaines à forte rotation de capitaux tels les banques, les assurances et les activités commerciales. On retrouve certains opérateurs privés dans les secteurs de la transformation primaire des produits locaux (activités d'égrenage et de transformation de coton). Par ailleurs, le secteur de la presse écrite et audiovisuelle et les télécommunications connaissent ces dernières années une entrée remarquable des opérateurs privés.

75. L'inefficacité du système judiciaire et l'absence d'une culture entrepreneuriale entravent l'émergence du secteur privé national.

2.1.5. Mobilisation des ressources financières intérieures

76. Quoique très faible dans le financement du développement, la part des ressources intérieures est en progression depuis 1990 : 23,32 milliards de francs CFA entre 1990–1993, 126,6 milliards francs CFA entre 1994–1998. Le taux d'épargne intérieure brute est passé de 6,40% en 1990 à 11,57% en 1995 avant de retomber à 9,05% en 1998.

77. La mobilisation des ressources intérieures pour le financement du développement reste entravée par les facteurs suivants :

- le goût prononcé du public pour la liquidité ;
- la prépondérance des dépôts à vue ;
- absence d'un fonds de garantie bancaire ;
- la préférence des banques nationales pour le placement sur les marchés financiers hors du pays ;
- la faible pénétration entre le secteur financier formel et le secteur financier informel ;
- l'affectation de l'épargne accumulée en milieu rural à des dépenses improductives plutôt qu'à l'accumulation du capital.

78. Cependant, la mise en place de la Bourse Régionale des Valeurs Mobilières (BVRM) depuis 1998 avec tous les instruments financiers qu'elle offre est une opportunité pour la mobilisation des ressources intérieures.

2.1.6. Gouvernance

79. Le processus démocratique amorcé depuis 1990 a favorisé l'émergence de la bonne gouvernance. Par ailleurs, le Gouvernement a entrepris la mise en place de structures de gestion de la réforme administrative. Dès lors, les activités telles que la réorganisation des services publics, la déconcentration de l'administration et la formation des agents de toutes catégories ont été enclenchées.

80. Parallèlement à ces actions, le programme de transfert progressif du pouvoir central aux collectivités locales décentralisées est en cours.

81. La bonne gouvernance souffre cependant de certaines insuffisances qui constituent un frein à son rapide renforcement. Parmi celles-ci, on peut retenir :

- la politisation de l'administration ;
- le clientélisme politique ;
- la généralisation de la corruption ;
- la faible couverture juridictionnelle du territoire (08 tribunaux de 1^{ère} Instance et une seule cour d'appel pour plus de 6 millions d'habitants) ;
- l'insuffisance des infrastructures judiciaires et des moyens matériels et financiers mis à la disposition des juridictions existantes ;
- le dualisme juridique entre le droit coutumier et le droit moderne ;
- l'insuffisance de formation, de spécialisation et de recyclage du personnel judiciaire ;
- l'insuffisance du personnel judiciaire (moins de 150 magistrats et moins de 50 greffiers) ;
- le non affermissement de l'indépendance de la magistrature.

2.1.7. Participation de la femme à la vie économique, sociale et politique

82. En dépit des pesanteurs socioculturelles au Bénin, la condition des femmes a connu une évolution lente mais inéluctable au cours des dernières années. Les femmes participent de plus en plus à la vie économique du Bénin. En effet, de 37,2% en 1979, le taux d'activité de la population féminine est passé à 54,7% en 1992 alors que les femmes représentent 42,6% de la population active (RGPH1&2).

83. Du point de vue social, la plupart des indicateurs sont en défaveur de la femme béninoise. Ainsi, les femmes enregistrent le taux d'analphabétisme le plus élevé. Selon le Rapport du PNUD sur le Développement Humain au Bénin en 1997, 83,2% des femmes de plus de 15 ans sont analphabètes contre 60% d'hommes. Par ailleurs, la scolarisation des filles demeure faible malgré les progrès réalisés dans le domaine de l'éducation au Bénin. C'est ainsi qu'en 1996, seulement 52% des filles (6-14 ans) étaient scolarisées contre 84,6% de garçons.

84 Dans le secteur privé, la main-d'œuvre féminine est estimée à 6%, mais les femmes sont majoritaires dans le secteur informel et elles animent le secteur tertiaire où elles dirigent 68,1% de l'ensemble des unités économiques. Leur présence est généralement remarquable dans le secteur de l'enseignement, la santé, le secrétariat, etc..

85. La faible participation des femmes au processus de développement est liée :

- à l'analphabétisme de la majorité des femmes ;
- au poids des traditions qui confèrent à la femme un statut inférieur et de soumission ;
- au faible pouvoir économique des femmes ;
- à la faible représentation des femmes dans les institutions de l'Etat ;
- au manque de confiance des femmes en elles-mêmes.

86. Au cours de la décennie finissante, d'importantes mesures ont été prises en faveur des femmes, notamment le développement d'institutions de crédit pour appuyer les femmes dans les activités génératrices de revenu. De même, face à la faiblesse du taux de scolarisation des filles, le Gouvernement a rendu possible, en 1994, la gratuité de l'enseignement primaire de cette catégorie de la population en milieu rural.

2.1.8. Environnement

87. Le Bénin est l'un des pays de l'Afrique qui regorge d'atouts naturels importants pour la promotion du développement durable et la protection de l'environnement au niveau global. C'est ainsi que sur le plan institutionnel, législatif et du système d'information sur l'environnement, on note la création d'un Ministère chargé de l'Environnement, de l'Agence Béninoise pour l'Environnement (1995), la mise en place de la Commission Nationale de Développement Durable (2000), l'adoption de la loi n°98-030 du 12 février 1999 portant loi-cadre sur l'environnement en République du Bénin. Ce qui témoigne d'un effort national visant la satisfaction des exigences liées à la gestion de l'environnement et des préoccupations générales liées au développement durable. Mais, d'importants problèmes environnementaux majeurs subsistent encore. Il s'agit de :

- la baisse de la fertilité et de la disponibilité des terres agricoles ;
- la dégradation continue et inquiétante du couvert végétal ;
- la baisse continue de la productivité des écosystèmes notamment des zones de pêche ;
- la dégradation continue de la qualité des ressources en eau qu'elles soient de surface, souterraines ou marines ;
- la dégradation du cadre de vie des populations, notamment en raison des pollutions diverses (déchets solides, liquides et gazeux, bruits, etc.);
- les conflits liés à l'exploitation des ressources naturelles qui opposent l'administration et les populations ;
- l'inondation ;
- tendance à la sahélistation ;
- l'érosion côtière.

88. Les forces motrices et causes principales à l'origine de tous ces problèmes sont relatives à des facteurs et paramètres très bien identifiés et connus. Il s'agit en l'occurrence de :

- la pauvreté rurale et urbaine ;
- l'urbanisation vertigineuse et incontrôlée ;
- les changements climatiques ;
- les pratiques inadéquates d'agriculture, d'élevage et de pêche ;
- le déficit de gouvernance et la centralisation du pouvoir.

2.1.9. Ressources humaines

89. Les ressources humaines offrent d'importantes potentialités pour le développement du pays. La mise en œuvre de programmes de développement des ressources humaines au cours des dix années à venir devra tenir compte des faiblesses relevées dans ce domaine dont les principales sont la déperdition scolaire entraînant le gaspillage de ressources et la persistance des pratiques traditionnelles préjudiciables à la santé de la mère et de l'enfant.

90. En dépit des résultats satisfaisants enregistrés, force est de reconnaître que des insuffisances demeurent. Le secteur de l'éducation reste en effet confronté à des difficultés d'ordre divers :

- l'offre éducative reste disproportionnée par rapport à la demande d'éducation qui se fait très pressante. Cette situation s'explique par le faible excédent du taux de croissance économique sur le taux de croissance démographique
- le financement de la généralisation des nouveaux programmes d'études demeure préoccupant ;
- l'inadéquation du contenu des formations avec les exigences de l'économie nationale et les besoins de développement du pays, ce qui suppose une priorité à la formation entrepreneuriale et technologique au niveau de tous les ordres d'enseignement ;
- le déficit prononcé en enseignants au niveau de tous les ordres d'enseignement ;
- l'insuffisance d'infrastructures dans le primaire environ 55% seulement des classes sont construites en matériaux définitifs, moins de 40% le sont dans le secondaire. A l'université, les besoins en amphithéâtres, laboratoires et résidences sont de plus en plus importants ;
- l'insuffisance de la formation des formateurs ;
- l'insuffisance de matériels didactiques et de manuels scolaires.

91. Si d'importants progrès ont été accomplis dans l'atteinte des objectifs de la Conférence internationale sur les soins de santé primaires d'Alma Ata et l'Initiative de Bamako, il en va autrement pour ce qui est de l'Initiative 20/20 comme en témoigne l'évolution des dépenses budgétaires de santé. Au cours de l'année 1999, le secteur a bénéficié de 12.748,384 millions de FCFA au titre de l'exécution du Programme d'Investissements Publics.

92. Beaucoup d'affections endémo-épidémiques sont encore dues à la qualité de l'eau consommée. Les ressources en eau sont considérables au Bénin. La principale

difficulté réside dans la mobilisation de ces ressources, car ce sont les eaux souterraines qui constituent la principale source d'approvisionnement. Le taux de couverture en eau potable avoisine 80%³ en 1998 (Rapport Social 1997/1998).

93. Le Bénin peut tirer de nombreux avantages de la dynamique démographique pour son développement économique et social. La contrainte majeure rencontrée à ce niveau est la rareté des ressources financières pour faire face à des besoins de plus en plus croissants.

2.1.10. Agriculture et secteur rural

94. Le système agricole béninois se caractérise par des exploitations agricoles de type familial d'une superficie moyenne de 2 hectares. Les superficies emblavées pour la production végétale se sont accrues régulièrement et ont atteint 1,9 millions d'hectares au cours de la campagne agricole 1998–1999 dont 73% de cultures vivrières et 27% de cultures industrielles. C'est dire que la situation de monoculture d'exportation basée sur le coton que vit le pays n'a pas découragé pour autant la production vivrière. Celle-ci permet de disposer d'un bilan vivrier globalement excédentaire pour les principaux produits consommés, exception faite du riz dont la consommation prend de l'ampleur. La production animale, qui représente environ 25% de la production agricole, demeure encore traditionnelle malgré les efforts consentis.

95. Le Gouvernement a adopté en mai 1991 une Lettre de Politique de Développement Rural (LPDR) qui constitue le cadre dans lequel doit se situer toute intervention publique ou privée dans le secteur agricole. La clé de voûte de cette politique est la restructuration du secteur agricole, la diversification des productions agricoles exportables et la sécurité alimentaire.

96. Les grandes lignes de la stratégie définie dans la LPDR ont été affinées et concrétisées sous la forme d'un programme d'investissements lors d'une Table ronde qui a réuni les bailleurs de fonds et les autorités gouvernementales en septembre 1995. Le Bénin a élaboré et adopté en 2000 un schéma directeur du secteur rural qui indique les grandes orientations de la politique du monde rural au cours des années à venir.

97. L'agriculture béninoise est confrontée à de nombreux obstacles dont les principaux sont :

- le faible peuplement des régions de grande production ;
- l'exode rural ;
- le rythme rapide d'épuisement des sols et la dégradation des ressources naturelles ;
- les difficultés d'émergence du secteur de la transformation agro-industrielle ;
- la complexité du financement de l'activité agricole ;
- l'ampleur des besoins d'investissement pour améliorer la productivité des sols ;
- l'enclavement des régions rurales ;
- le retard technologique ;
- la faiblesse du mouvement associatif ;

³ Ce niveau élevé du taux de couverture s'explique par la méthode de calcul qui ne prend en compte que les infrastructures réalisées sans se soucier de leur fonctionnalité

- la non – incitation du secteur privé à mener des activités agricoles ;
- la faible utilisation des ressources hydro–agricoles ;
- l’instabilité des cours sur les marchés mondiaux ;
- les difficultés de maîtrise des effets de la libéralisation du commerce mondial.

2.1.11. Industrialisation et développement technologique

98. D’importants investissements publics ont été réalisés dans le domaine industriel au cours de la période 1975–1989. En effet à partir de 1974, l’Etat a procédé à des nationalisations et à la création d’entreprises publiques ou d’économie mixte. Mais, la plupart de ces entreprises industrielles ont été mal gérées et sont tombées en faillite entraînant, par là, tout le pays dans la crise économique de la fin des années 80. A partir de 1989, un programme de restructuration et de privatisation des entreprises a été mis en œuvre avec le concours des partenaires au développement.

99. Le tissu industriel est limité à quelques manufactures et unités de transformation primaire des produits locaux. La nouvelle politique industrielle est axée sur :

- la sauvegarde et la densification du tissu industriel;
- la transformation des produits agricoles
- la promotion de la recherche technologique et l’utilisation de technologies locales par les PME/PMI en vue de l’amélioration de leur productivité ;
- la promotion de l’industrie légère.

100. Pour y parvenir, certaines filières porteuses ont été identifiées. Il s’agit du machinisme agricole, des matériaux de construction, de la maintenance industrielle, des fruits et légumes, des oléagineux, du manioc, du coton–textile et des emballages.

101. Les perspectives d’émergence du secteur sont subordonnées à la levée d’un certain nombre de contraintes dont :

- la vétusté et le mauvais entretien des outils de production, ;
- les coûts élevés des facteurs de production tels que l’énergie électrique et les autres services liés à l’activité industrielle ;
- l’inadéquation du cadre réglementaire ;
- la faible qualification de la main-d’œuvre locale ;
- l’insuffisance de la culture entrepreneuriale ;
- le manque de structures de financement adaptées aux besoins des PME/PMI.

2.1.12. Lutte contre le sida

102. Depuis l’apparition des premiers cas de sida en 1985, le Gouvernement béninois a mis en place, avec l’appui de l’Organisation Mondiale pour la Santé, un programme à court terme suivi de deux programmes à moyen terme pour la lutte contre la propagation du VIH/SIDA.

103. Le programme en cours est issu de la stratégie nationale de développement du secteur santé (1997-2001). Ce programme a pour objectif spécifique de prévenir la transmission des IST et du VIH/SIDA. Les principales activités développées à ce titre sont :

- promotion des comportements sexuels à moindre risque ;
- facilitation de l'accès aux conseils et au dépistage volontaire ;
- prise en charge des personnes vivant avec le VIH ;
- prévention de la transmission du VIH (voie sexuelle, sanguine, mère-enfant).

104. Toutes ces activités sont menées sur le terrain tant par les ONG que par les services gouvernementaux, la coordination étant assurée par le Ministère de la Santé Publique.

105. Malgré les actions entreprises, la situation ne cesse de se dégrader comme en témoigne l'évolution de la séro-prévalence. En effet, le taux national de prévalence a évolué de 0,36% en 1990 à 4,1% en 1999. Cette évolution cache d'énormes disparités entre les zones rurales et urbaines. Face à cette situation, le Gouvernement a initié, depuis mars 2000, une analyse de l'évolution de la contamination du VIH dans le but de mettre en place un programme stratégique de lutte contre le VIH.

106. En prélude à cette activité, l'analyse de la situation a mis en exergue certains obstacles et pesanteurs qui annihilent les efforts engagés contre la propagation du VIH. Les principaux problèmes soulevés sont :

- la mauvaise perception du risque et le déni de la réalité du VIH/SIDA ;
- la pauvreté et l'analphabétisme ;
- la faiblesse du pouvoir économique des femmes ;
- la résistance à l'utilisation des préservatifs ;
- l'insuffisance de la prise en charge des personnes vivant avec le VIH ;
- le relâchement de l'observance des valeurs morales et sociales ;
- l'inégale accessibilité des différentes régions aux dispositifs de prévention et de prise en charge des séropositifs.

107. La tendance évolutive de la propagation du VIH au Bénin constitue une préoccupation majeure de tous les acteurs engagés dans la lutte contre le fléau.

108. Pour venir à bout des difficultés sus-évoquées et éviter qu'une couche de plus en plus importante de la population ne devienne invalide, il faut une mobilisation de la communauté nationale et internationale dans le but :

- de réduire la pauvreté et l'analphabétisme des populations;
- d'augmenter le pouvoir économique de la femme ;
- de renforcer les capacités humaines, financières et matérielles des organismes chargés de la lutte contre la propagation du VIH/SIDA ;
- d'appuyer la recherche en pharmacopée sur les IST et le VIH/SIDA.

109. En dehors du VIH/SIDA, d'autres pathologies dont le paludisme et la tuberculose constituent d'importantes causes de décès au Bénin. Ces pathologies méritent une attention tout aussi particulière.

2.2. Perspectives et contraintes extérieures

2.2.1. Aide publique au développement (APD)

110. Le montant de l'aide publique au développement reçue par le Bénin au cours de la décennie 90 a augmenté de façon régulière. Au cours de la période 1990–1994, le cumul de l'aide s'est chiffré à 483 milliards de francs CFA. Le montant correspondant à la période 1995–1998 s'élève à 440,95 milliards de francs CFA⁴.

111. Le montant de cette aide en pourcentage du PIB est resté stable entre 1990–1993 où il s'est établi à 13,1% en moyenne annuelle pour monter à 23,5% en 1994. A partir de 1994, ce ratio a évolué à la baisse et s'est fixé à 10,15%. En revanche, la proportion de l'aide publique dans les dépenses consacrées au Programme d'Investissements Publics a été très forte au cours de la période 1995–1998. En 1997 et en 1998, le montant de l'aide par habitant s'est établi respectivement à 31 327 FCFA et 30 628 FCFA.

112. La répartition de l'aide publique au développement par type d'intervention indique qu'une part non négligeable de ces ressources a été affectée à la coopération technique et aux projets d'investissement. La part des ressources de la coopération technique s'est chiffrée à 26,8% du total de l'APD en 1992 et à 19,7% en 1993. En 1995, la part des ressources consacrées aux projets d'investissement s'élevaient à 46% du montant de l'aide publique totale contre 28,1% pour l'assistance technique. L'année 1997 a vu la part des projets d'investissement descendre à 44,9% alors que la part de l'assistance technique plafonnait à 36%. En général, la différence à 100% est constituée d'aide budgétaire.

113. La proportion de l'aide consacrée aux priorités du développement humain est restée faible au cours de la période. En effet, la part affectée au développement humain s'est établie à 17,9% en 1997 dont 6,3% aux soins de santé primaires contre 8,3% pour l'éducation de base et 3,3% pour l'assainissement et l'alimentation en eau. Elle est tombée à 14,5 en 1998.

114. Les problèmes de coordination et de gestion de l'aide publique qui se posent au Bénin ont trait à la circulation de l'information, d'une part entre les différentes structures nationales et, d'autre part, entre ces dernières et les structures extérieures. Pour pallier ces difficultés, le Gouvernement a mis en place en 1992 un système national intégré de gestion des aides extérieures. D'autres initiatives comme les commissions mixtes de coopération et les processus des tables rondes ont également marqué la décennie en matière de coordination de l'aide extérieure et de renforcement de la coopération pour le développement.

⁴ MFE : FINANSTAT/SFP, 2000

115. Ces initiatives ont permis de lever un certain nombre de difficultés rencontrées dans les années 80 dans les domaines de la mobilisation, la gestion et la coordination de l'aide. Toutefois, les problèmes de mobilisation des ressources extérieures se posent toujours au Bénin : le taux de mobilisation est resté faible par rapport aux engagements pris par les bailleurs. La faible mobilisation de ressources peut être attribuée aux formes variées de conditionnalités et de procédures propres à chaque bailleur auxquelles le pays doit se soumettre.

2.2.2. Gestion de la dette extérieure

116. Le caractère essentiellement multilatéral de la dette béninoise, conjugué avec les efforts entrepris dans le cadre des PAS et des traitements de faveur ⁵ (conditions de Toronto et de Naples) administrés à ladite dette sont à l'origine de la bonne tenue des indicateurs d'endettement. En effet, le service assuré de la dette n'a cessé de croître pendant que les impayés se sont annulés à partir de 1991. Ainsi, le ratio service de la dette en pourcentage du PIB est resté largement en dessous du seuil de 50% entre 1990–1999. Par contre, le ratio encours de la dette / PIB est resté à un niveau élevé pendant toute la période. Il en est de même du ratio service de la dette sur dépenses sociales (santé et éducation) qui s'est élevé à 51,6% en 1995 et à 35,71% en 1996 avant de s'établir à 56,56% en 1999.

117. Comme en témoigne l'évolution du ratio service de la dette, le Bénin a opté au cours de la dernière décennie pour un endettement concessionnel conformément aux recommandations du FMI. Ces performances ont rendu possible l'éligibilité du Bénin à l'initiative PPTE en février 2000. La décision a été formellement prise en août 2000 et le montant de l'allègement dont le Bénin bénéficiera au cours des quinze prochaines années a été estimé en valeur actuelle à 322 milliards FCFA.

118. Les axes stratégiques de gestion de la dette au cours des années à venir sont :

- la mise en place d'un fonds de désendettement. Ce fonds va être financé par des dons destinés à apurer la dette intérieure et, de la sorte, à renforcer le secteur privé appelé désormais à animer le nouveau mécanisme de financement de la croissance ;
- la création d'un Comité national de désendettement pour mettre en œuvre la nouvelle politique de gestion de la dette ;
- l'élaboration d'un Programme d'investissements cohérent pour les secteurs sociaux, dont le financement sera assuré par les ressources issues de l'allègement de la dette.

2.2.3. Secteur des exportations

119. Le secteur des exportations du Bénin comprend les produits primaires ainsi que la réexportation des produits importés (le riz, le blé et les véhicules d'occasion entre autres).

⁵ Au cours de la décennie, le Bénin a bénéficié de quatre rééchelonnements de sa dette au Club de Paris. Le montant total de l'allègement est chiffré à 200 milliards FCFA.

120. Les exportations ont connu une évolution erratique entre 1990 et 1993. Mais, à partir de 1994, les exportations ont crû de 7,06 % en moyenne annuelle jusqu'en 1999. Cette évolution progressive des exportations n'a pas infléchi la tendance déficitaire de la balance commerciale au cours de la décennie 90.

121. En raison de la situation de monoculture d'exportation, les termes de l'échange ont été favorables au Bénin jusqu'en 1997 à cause de la bonne tenue des cours du coton sur le marché mondial. Mais, le fléchissement des cours de ce produit en 1998 et en 1999 a fait baisser la valeur des exportations et mis la filière coton en difficulté.

122. Le commerce extérieur du Bénin porte sur 99 produits et couvre environ 104 pays partenaires.

123. Parmi les produits d'exportation du pays, les plus importants sont le coton, les fruits comestibles, le tabac, les combustibles minéraux, les graines et les oléagineux.

124. En ce qui concerne les grandes destinations des exportations béninoises, on compte le Brésil, le Portugal, le Maroc et le Nigeria. Viennent ensuite l'Union Européenne et l'Inde.

125. Le Bénin commerce très peu avec les pays de l'UEMOA : 2% à peine de ses exportations sont destinées à cette zone. Il est attendu que la tendance s'inverse avec la mise en application du Tarif Extérieur Commun.

126. Les différents obstacles liés au développement des exportations peuvent se résumer comme suit :

- l'importance relative du commerce informel ;
- l'instabilité des cours mondiaux des produits primaires ;
- la persistance de la monoculture d'exportation ;
- la non maîtrise des effets des politiques économiques du Nigeria ;
- la faible intégration au commerce régional et mondial ;
- la non maîtrise des accords de l'OMC par les exportateurs béninois ;
- la faiblesse du tissu industriel et l'obsolescence de l'appareil productif.

2.2.4. Investissements étrangers directs (IED)

127. Le niveau des IED en direction du Bénin au cours de la décennie a été très faible malgré l'amélioration de l'environnement économique et la stabilité politique qui ont caractérisé le Pays. La part des IED dans le PIB n'a jamais franchi la barre de 1,5% au cours de la période 1990–1999.

128. Les IED n'ont pas été influencés positivement par la croissance économique ni par l'environnement (notamment la stabilité politique). Au nombre des freins, on note la lenteur administrative, les quelques problèmes de dysfonctionnement dans la conclusion des marchés et de la mise en place des investissements, les prix relativement élevés, par rapport à la moyenne dans la sous-région, des services d'eau, d'électricité et de télécommunication.

2.2.5. Coopération régionale

129. Comme dans les années 80, le Bénin a réalisé d'énormes progrès dans le processus d'intégration régionale au cours de la dernière décennie. Du fait des opportunités attachées à ce processus, le Pays n'a ménagé aucun effort dans l'atteinte des objectifs fixés par les organisations de coopération régionale qui oeuvrent pour l'intégration économique des pays, notamment au moyen de la libéralisation du commerce régional.

130. Le Bénin est membre de l'espace économique et monétaire UMOA/UEMOA. L'étape décisive de ce processus d'intégration a été déjà franchie avec l'entrée en vigueur, en janvier 2000, du Tarif Extérieur Commun (TEC). La mise en application de cette mesure fiscale entraîne un réarmement fiscal de l'économie béninoise.

131. Le Bénin appartient également à un autre espace économique : la Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO). Le schéma de libéralisation des échanges de cette organisation comporte en principe la suppression, dès 1994, de tous les obstacles non tarifaires au commerce communautaire. Il est prévu également la libre circulation des personnes et des produits agréés au sein de la Communauté au plus tard en 2000. Mais, l'application de ces mesures n'est pas encore effective.

132. Les deux espaces économiques réunis représentent un marché potentiel de 230 millions de consommateurs. Il existe de grands projets communautaires qui témoignent de la détermination des Etats membres à renforcer la coopération régionale dont la réussite pourrait constituer un atout pour la prochaine décennie. C'est le cas du projet de barrage hydroélectrique entre le Bénin, le Togo et le Ghana et de celui de fourniture de gaz industriel entre le Togo, le Bénin et le Nigeria.

133. La principale menace qui pèse sur le processus d'intégration sous-régionale est le manque de volonté politique des Etats membres et le fort taux d'insécurité dans plusieurs pays de la sous-région.

2.2.6. Vulnérabilité aux chocs

134. Au cours des années 90, le Bénin a connu deux événements dont les effets ont profondément marqué les populations. Il s'agit d'une part, du changement de parité entre le Franc CFA et le Franc français intervenu en janvier 1994 et, d'autre part, de la crise de l'énergie en 1998.

135. La dévaluation a eu, au Bénin, des effets mitigés. Elle a engendré le doublement du service de la dette et la flambée inflationniste. Dans le même temps, elle a également contribué à l'amélioration du double déficit des balances commerciale et globale en provoquant, de façon concomitante, la contraction des importations et le renchérissement (en valeur) des exportations.

136. En ce qui concerne la crise énergétique de six mois, elle a résulté de l'assèchement du barrage d'Akossombo au Ghana d'où le Bénin tire la plus grande quantité d'énergie utilisée dans les industries et les ménages. Cette situation a entraîné une nette diminution de la production et provoque, en conséquence, un ralentissement de la croissance. Cette crise relance la nécessité d'identifier des sources alternatives

d'énergie de manière à préserver le Bénin des surprises dues à sa dépendance vis-à-vis des pays voisins

CHAPITRE III : EXEMPLES DE SUCCES ET D'INITIATIVES PROBANTS

137. Dans le cadre du développement économique et social du Bénin, le Gouvernement et les acteurs privés de développement (institutions, organisations, associations, etc.) élaborent et mettent en œuvre divers programmes. Malgré les succès souvent mitigés de ces programmes, certains pourraient donner des résultats très probants si les moyens adéquats et appropriés étaient effectivement disponibles pour la réalisation desdits programmes ou projets. Les insuffisances en ressources humaines de qualité et en ressources financières ont toujours été les principaux facteurs explicatifs des échecs enregistrés dans la mise en œuvre des actions entreprises en vue du développement des différents secteurs.

138. Et pourtant, force est de reconnaître que certaines des actions initiées contribuent effectivement au développement de bien de domaines sectoriels. Il en est ainsi, entre autres, des expériences ci-après :

- le centre agro-biologique de développement durable intégré (Centre SONGHAI) ;
- le Projet de Gestion Environnementale (PGE).

Il convient de souligner que ces exemples ont leurs limites et leurs écueils.

3.1. Le Centre SONGHAI

139. Le Centre SONGHAI est un projet dont la mise en œuvre s'inscrit dans un cadre de développement durable intégré. Créé en 1985, il constitue un centre agro-biologique de formation, de production, de recherche, d'expérimentation et de développement. Il est localisé dans la ville de Porto–Novo, à une trentaine de km de Cotonou dans le Département de l'Ouémé, région sud-est du Bénin. Au regard de ses objectifs et des résultats enregistrés, le Centre bénéficie d'importants appuis matériels et financiers extérieurs destinés à la poursuite et à l'extension de l'expérience à d'autres localités du pays, voire de la sous-région. Mais, il faudra veiller de plus en plus à sa rentabilité financière.

Encadré n°1 : Le Centre SONGHAI

1. Objectifs fondamentaux

- Promouvoir la capacité d'auto-promotion des jeunes africains pour qu'ils deviennent des acteurs de développement capables d'initiatives et de créativité ;
- Former des jeunes en leur transmettant un savoir et un savoir - faire grâce à l'apprentissage en ateliers ;
- Transférer et /ou transmettre les connaissances acquises aux associations et groupements paysans.

2. Cycle de formation

La formation est assurée en deux(2) cycles de dix-huit(18) mois pour le premier cycle et de six (6) mois pour le second. Le second cycle est essentiellement consacré à l'installation du jeune formé.

3. Mode de production

La production au Centre se fait selon un système intégré, viable et peu coûteux à travers la recherche permanente de nouvelles variétés et espèces (végétales et animales), de nouvelles techniques de production dans le but de valoriser les ressources locales et de diminuer les coûts de production.

4. Résultats

- le nombre total de personnes formées, depuis 1988, est estimé à plus de 239 jeunes ;
- 80 fermes ont été créées par les anciens élèves du Centre ;
- le Centre dispose d'un matériel de production agricole et animale important.

5. Perspective

La principale perspective du Centre est de faire bénéficier l'expérience à d'autres localités du pays et à la sous-région.

NB : La recherche de la rentabilité financière du Centre doit devenir une préoccupation constante, ce qui passe par une gestion plus efficiente.

3.2. Le Projet de Gestion Environnementale (PGE)

140. Le PGE se situe dans le cadre de la mise en œuvre des composantes transversales du Plan d'Action Environnemental (PAE) à savoir :

- Cadre législatif et réglementaire ;
- Système d'information et de Suivi de l'Environnement.
- Education, Information et Communication ;
- Gestion décentralisée et initiatives de base.

Encadré n°2 : Le Projet de Gestion Environnementale

Le PGE est exécuté par l'Agence Béninoise pour l'Environnement et vise à :

- apporter un soutien au développement des capacités nationales en matière de gestion de l'environnement ;
- définir et rationaliser les responsabilités environnementales ;
- préparer et promouvoir la mise en œuvre des politiques et coordination intersectorielle ;
- développer un système d'information et de suivi environnemental efficace ;
- intégrer les aspects environnementaux dans les programmes éducatifs de tous ordres.

Les principales composantes et les résultats obtenus se présentent comme suit :

1- La mise en place d'un cadre législatif et réglementaire et un contrôle de la qualité

Il a été réalisé dans ce cadre :

- La loi-cadre sur l'environnement et ses projets de décret d'application relatifs aux procédures d'évaluation environnementale, aux normes de lutte contre les pollutions, aux mesures de prévention et de gestion des catastrophes ;
- la réalisation et la vulgarisation de quinze (15) guides techniques (un guide général, un guide du processus administratif, 13 guides sectoriels) sur l'Etude d'Impact sur l'Environnement.
- l'analyse et la validation de plus de 75 rapports d'Etude d'Impact sur l'Environnement des différents projets sectoriels de 1996 à 1999 ;
- la formation de plus de 200 cadres techniques des institutions publiques et privées en évaluation environnementale ;
- l'exécution de plusieurs études de référence sur l'impact de la culture du coton, l'impact de la pollution atmosphérique sur la santé etc..
- la sensibilisation et la formation des membres du Conseil Economique et Social, de la Chambre de Commerce et d'Industrie du Bénin, de l'Assemblée Nationale...

2- La mise en place d'un Système d'information et de Suivi de l'Environnement

Ce système a donné lieu à la mise en place :

- d'un réseau opérationnel de production et de gestion centralisées des données sur l'environnement (système d'Information et de Suivi Environnemental Informatisé) installé sur un site internet ;
- des renforcements de capacités au profit des institutions sectorielles impliquées par la formation des cadres techniques, la fourniture de matériels informatiques et de traitement d'images ;
- d'un schéma directeur du littoral.

3- Le développement et la mise en œuvre d'un programme IEC

Un nouveau cours portant sur l'intégration de l'environnement dans les programmes d'enseignement de base et secondaire est élaboré et vulgarisé. A cet effet, 79 fiches pédagogiques ont été confectionnées et 1600 maîtres professeurs et cadres de contrôle de l'enseignement ont été formés. Les programmes ont été testés dans 168 écoles expérimentales.

Ce dispositif a été complété par :

- un cadre stratégique d'introduction de l'Education Relative à l'Environnement dans l'enseignement secondaire, en collaboration avec l'INFRE ;
- une stratégie de communication environnementale qui a permis :

- la sensibilisation des députés de chaque législature ;
- la sensibilisation des artistes sur les enjeux de l'environnement avec pour résultat la création du Groupement des Artistes pour la Sauvegarde de l'Environnement (GASE), la composition d'un hymne de l'environnement, la composition d'une chanson cappella en cinq (5) langues nationales, la rédaction et le montage d'une pièce théâtrale sur l'environnement (la terre brûlée) qui a obtenu le prix d'excellence du Gouvernement français ;
- la formation/sensibilisation des membres des confessions religieuses et de cultes vodoun sur la protection de l'environnement ;
- la formation de 120 maîtres d'alphabétisation des 06 départements ;
- l'édition de plaquettes à thèmes environnementaux pour l'alphabétisation en Adja, fon, Ditamari, Yoruba, Batonou et Wémè ;
- la formation de 56 journalistes et animateurs des radios rurales et de 66 journalistes de la presse écrite et audiovisuelle.

4- L'appui à la gestion décentralisée et aux initiatives de base

Il a permis d'obtenir les résultats suivants :

- Mise en place d'un organe de concertation des ONG intervenant dans l'environnement (OCE) avec l'édition d'un répertoire actualisé chaque année ;
- 80 Structures Non Gouvernementales (SNG) ont bénéficié de formation en gestion des déchets, management et administration des ONG en Foresterie rurale ;
- 100 agents des SNG ont reçu des formations en procédure administrative et en procédure d'Etude d'Impact sur l'Environnement et Audience Publique.
- un appui à l'élaboration et à la mise en œuvre de Plans Municipaux d'Actions Environnementales (PMAE) dans les villes secondaires (Ouidah, Savalou, Malanville, Djougou, Aplahoué, Pobè, Abomey etc.).

CHAPITRE IV : PROGRAMME D' ACTIONS

141. La mobilisation de la communauté internationale en faveur des PMA à partir de 1971 s'est traduite par la mise en œuvre de plusieurs programmes définis à partir des déclarations et Plans d'actions de Paris de 1981 et 1990. L'objectif visé par ces différents programmes était de promouvoir le développement social et économique des PMA afin qu'ils s'intègrent davantage au système économique mondial.

142. A l'orée du 21^{ème} siècle, force est de constater que les PMA, dans leur ensemble, n'ont pas encore réussi à tirer des avantages tangibles des programmes de développement des années 90, de la libéralisation du commerce et de la mondialisation de l'économie. Les années 90 ont été, en effet, marquées par l'approfondissement de la pauvreté dans ces pays.

143. La 3^{ème} Conférence des Nations Unies sur les PMA de mai 2001 a pour objectif d'appuyer les PMA dans la mise en œuvre de leurs Programmes Nationaux d'Actions au cours de la prochaine décennie (2001-2010).

144. Le Programme National d'Actions du Bénin, objet du présent chapitre, est structuré en cinq sections, à savoir :

- le contexte du programme ;
- les fondements et méthodologies de formulation du programme ;
- la vision de développement du Bénin ;
- les objectifs, les stratégies et les actions de développement ;
- les mécanismes de mise en œuvre et de suivi/évaluation du Programme.

4.1. Contexte international et national

145. L'élaboration du Programme National d'Actions se fonde essentiellement sur l'appréciation des mutations internes et externes.

4.1.1. Sur le plan international

146. Trois événements majeurs ont constitué des préoccupations pour le Bénin au cours de l'année 2000. Il s'agit de la perspective de la tenue de la 3^{ème} Conférence de l'ONU sur les PMA, de la tenue du 5^{ème} Sommet ACP-UE (Afrique-Caraïbes-Pacifique et Union Européenne) et de la flambée des prix des produits pétroliers.

147. La tenue de la 3^{ème} Conférence des Nations Unies sur les PMA prévue pour mai 2001 constitue une opportunité pour faire connaître, à l'instar des autres PMA, les priorités de développement économique et social du Bénin pour les dix prochaines années (2001-2010).

148. La 5^{ème} Convention ACP-UE s'est tenue en juin 2000 à Cotonou. Cette rencontre a encouragé la reconduction de l'ensemble du Système Généralisé de Préférences dont les Pays africains bénéficiaient depuis 1975. Ainsi, le Bénin pourra continuer à bénéficier, jusqu'en 2008, de préférences commerciales non réciproques des pays

développés et d'un accès préférentiel au marché de l'Union Européenne. D'autres décisions importantes ont été également prises concernant le financement, dans les pays ACP, des activités du secteur privé en général et des jeunes entreprises en particulier.

149. Quant à la flambée des prix du pétrole, elle constitue une menace pour l'économie béninoise. Le Pays étant importateur de produits pétroliers, la situation de hausse du cours mondial du pétrole a obligé le Gouvernement à relever par deux fois les prix à la pompe. Les conséquences en sont l'amenuisement du pouvoir d'achat et les mécontentements des populations.

4.1.2. Sur le plan national

150. Sur le plan intérieur, l'année 2000 restera marquée par l'avancée notable dans le processus d'intégration des pays de l'UEMOA et de la CEDEAO. Au sein de l'espace CEDEAO, les pays en sont à l'adoption d'un passeport unique qui devra faciliter la libre circulation des biens et des personnes.

151. Par ailleurs, le Gouvernement béninois prépare un Programme de Réduction de la Pauvreté dans le champ de l'opérationnalisation des Etudes Nationales de Perspectives à Long Terme (NLTPS).

152. En effet, lancés en 1998, les travaux de réalisation des NLTPS ont connu la participation effective de toutes les catégories socioprofessionnelles et politiques du pays. Depuis août 2000, les résultats de ces études sont disponibles. Ces résultats offrent à présent au Bénin une vision de développement à l'horizon temporel de 25 ans.

153. Quant au Programme de Lutte Contre la Pauvreté, le Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté (DSRP) devant lui servir de cadre de référence est en cours d'élaboration. L'élaboration du DSRP⁶ fait suite aux démarches convergentes du Bénin et des Institutions de Bretton Woods pour la définition et la mise en œuvre des mesures appropriées en faveur de la réduction de la pauvreté.

4.2. Fondements et méthodologie de formulation du Programme National d'Actions

154. Le croisement des objectifs nationaux de développement avec les priorités de la 3^{ème} Conférence des Nations Unies sur les PMA a permis de bâtir le Programme d'Actions 2001–2010.

155. Ainsi quatre facteurs clés fondent son élaboration. Il s'agit de la nature des actions, des priorités de la 3^{ème} Conférence, de la mobilisation de financement et de la conformité au cadre stratégique national.

⁶Les DSRP sont appelés désormais à remplacer les Documents Cadre de Politique Economique (DCPE). Mais, le Gouvernement béninois entend aller au – delà en élaborant un Document d'Orientation Stratégique de Réduction de la Pauvreté qui, tout en re – profilant les résultats des NLTPS, donne des orientations stratégiques de lutte contre la pauvreté et aboutira à la confection d'un Programme Opérationnel d'ici à l'An 2001.

156. En ce qui concerne la nature des actions, il est tenu grand compte du caractère cardinal et structurant des actions identifiées. Ces actions doivent être transversales, c'est-à-dire avoir un impact sur les secteurs de développement. D'une manière générale, les actions retenues sont celles qui s'inscrivent dans une perspective de développement durable.

157. En outre, conformément aux objectifs de la 3^{ème} Conférence des Nations Unies sur les PMA, les actions identifiées et retenues sont celles qui couvrent les domaines prioritaires suivants : le Développement du Capital Humain, la Consolidation de la Croissance Economique, le Renforcement de la Bonne Gouvernance et la Dynamisation de l'Intégration Régionale.

158. S'agissant de la mobilisation de financement, la mise en œuvre des actions définies nécessite, de la part des partenaires au développement et des institutions internationales, un appui important de financement.

159. Concernant la conformité au cadre national, les différentes actions retenues tiennent compte des problèmes cruciaux de développement et participent de la réalisation de la vision Bénin 2025.

4.3. Vision de développement du Bénin

160. L'élaboration du Programme National d'Actions coïncide avec la fin des Etudes Nationales de Perspectives à Long Terme (NLTPS). Ces études ont dégagé une vision globale pour le développement du Pays à l'horizon 2025. La vision s'énonce comme suit : «Le Bénin est, en 2025, un Pays-phare, un Pays bien gouverné, uni, à économie prospère et compétitive, de rayonnement culturel et de bien-être social ». Cette vision tire sa source du scénario de référence « ALAFIA ou le bonheur partagé » qui paraît le plus plausible parmi quatre (4) scénarios considérés.

161. De manière spécifique, le scénario de développement futur du Bénin fonde le développement économique du pays sur une politique en faveur des investissements en capital physique et en capital humain. En effet, l'évolution en flèche de ces deux indicateurs contribuerait à l'augmentation de la production qui assure la croissance économique via, notamment, la disponibilité en quantité et en qualité des produits d'exportation.

162. Par ailleurs, les déterminants sociaux du bien-être restent au cœur de la problématique du développement. Ce dernier n'est plus seulement lié aux succès économiques mais aussi à la garantie de l'offre de services sociaux essentiels aux populations, à la sécurité des personnes et des biens, à une bonne gestion des solidarités, à la création d'emplois, bref aux mesures de lutte contre la pauvreté, toutes choses qui concourent à la consolidation des bases humaines et matérielles du développement. En outre, la démographie, l'urbanisation, l'environnement, la technologie et le système économique ne peuvent évoluer qu'en présence d'une bonne gouvernance au service du développement humain durable.

163. Enfin, les fondements socio-institutionnels constituent les piliers qui supportent la société. Or, la floraison des groupes religieux et les problèmes de la pauvreté,

engendrent la désagrégation des familles. Les différents responsables doivent alors en prendre conscience pour éviter tout dérapage.

164. Dans le cadre de l'élaboration du Programme National d'Actions, il est indispensable de déterminer les objectifs généraux de développement ainsi que les objectifs spécifiques et les stratégies pour les prochaines années.

4.4. Objectifs, stratégies et actions de développement

165. Le Plan d'Orientation 1998-2002, le Programme d'Ajustement Structurel, le Programme d'Actions du Gouvernement et l'ensemble des stratégies sectorielles constituent le cadre de référence d'intervention à court terme des politiques économiques et sociales du Gouvernement.

166. A moyen et long termes, le Document Stratégique de Réduction de la Pauvreté et les orientations stratégiques des NLTPS constituent les axes d'intervention des acteurs de la vie économique et sociale.

167. Les objectifs globaux reliés aux priorités définies ci-dessus peuvent être formulés comme suit :

- 1- Développer le Capital Humain,
- 2- Consolider la Croissance Economique,
- 3- Renforcer la Bonne Gouvernance,
- 4- Dynamiser le Processus d'Intégration Régionale.

168. Quatre domaines sont apparus prioritaires pour le développement du capital humain. Il s'agit de l'Education, de la Santé, de l'Environnement et du Genre et Développement.

169. En ce qui concerne la consolidation de la croissance économique, les domaines retenus sont l'Environnement Institutionnel et Juridique, l'Investissement (mobilisation de l'épargne intérieure et extérieure), la Formation Professionnelle Continue, les Filières de Production et les Infrastructures (y compris désenclavement).

170. Quant au renforcement de la bonne gouvernance, la priorité est portée sur la Démocratie et les Droits de l'Homme, la Décentralisation, la Gestion des Affaires Publiques, l'Environnement Juridique, la Gestion des zones frontalières, la Paix, la Cohésion et la Solidarité Nationales et le Développement National et Régional Intégré.

171. Enfin, l'Intégration Régionale sera examinée à travers les Infrastructures Communautaires et l'Harmonisation des Politiques.

4.4.1. Développement du capital humain

172. L'homme a toujours été considéré comme un facteur de production de première importance. D'où l'intérêt pour la valorisation des ressources humaines. Cela intègre la dimension créatrice et innovatrice.

173. Le développement du capital humain s'entend comme un processus qui vise à accroître la productivité du travail pour mieux satisfaire les besoins humains élémentaires, sans distinction de sexe. Ce processus vise surtout à créer les conditions permettant à l'individu de participer pleinement et efficacement au développement durable et équitable de la société.

4.4.1.1. Education

174. Dans le domaine de l'Education, l'objectif de la nouvelle politique éducative est de garantir à chaque béninois, le savoir, le savoir-être et le savoir-faire, en vue de lui assurer une insertion harmonieuse et épanouissante dans le processus de développement de son pays. Les principaux objectifs spécifiques qui s'en dégagent sont, entre autres : la promotion d'une éducation de base pour tous, l'amélioration de la qualité de l'enseignement à tous les niveaux, la promotion d'une formation professionnelle adéquate, le renforcement de l'alphabétisation et de l'éducation non formelle.

175. Des stratégies et des actions ont été identifiées pour chacun de ces objectifs spécifiques.

Objectif spécifique n°1 : Assurer à tous une éducation de base

176. Les stratégies à mettre en œuvre pour assurer à tous une éducation de base sont :

- renforcement de l'offre éducative ;
- sensibilisation des parents à envoyer tous leurs enfants en âge scolaire, notamment les filles, à l'école.

Stratégie n°1 : Renforcement de l'offre éducative

Cette stratégie sera mise en œuvre grâce aux actions suivantes :

- Augmenter les capacités d'accueil des écoles ;
- Recruter et former de nouveaux enseignants en fonction des besoins.

Stratégie n°2 : Sensibilisation des parents à envoyer tous leurs enfants en âge scolaire, notamment les filles, à l'école.

Cette sensibilisation est assurée grâce aux actions ci-dessous :

- Organiser davantage des séances IEC sur l'utilité de l'école ;
- Assurer la gratuité de l'enseignement primaire.

Objectif spécifique n°2 : Améliorer la qualité de l'enseignement à tous les niveaux.

177. Cet objectif sera atteint grâce aux stratégies ci-après :

- Amélioration des compétences des enseignants et des corps de contrôle ;
- Amélioration des conditions d'enseignement ;
- Actualisation des programmes d'enseignement ;

- Appui à la recherche-formation et à la recherche scientifique.

Stratégie n°1 : Amélioration des compétences des enseignants et des corps de contrôle.

Les actions retenues pour cette stratégie sont :

- Former et recycler périodiquement des enseignants et des corps de contrôle ;
- Améliorer l'efficacité du système de contrôle.

Stratégie n°2 : Amélioration des conditions d'enseignement.

Cette stratégie permettra d'atteindre l'objectif spécifique à travers les actions suivantes:

- Améliorer l'environnement physique des établissements ;
- Doter les établissements de manuels didactiques et de manuels scolaires.

Stratégie n°3 : Actualisation des programmes d'enseignement.

Les actions ci-dessous seront entreprises au titre de cette stratégie :

- Suivre et évaluer les programmes existants ;
- Adapter les programmes aux nouveaux contextes national et international.

Stratégie n°4 : Appui à la recherche-formation et à la recherche scientifique.

Cet appui requiert comme actions :

- Organiser et appuyer un système national de recherche scientifique et technique ;
- Publier et diffuser les travaux de recherches.

Objectif spécifique n°3 : Adapter la formation à l'emploi

178. Pour atteindre cet objectif spécifique, il sera nécessaire de mettre en place les stratégies suivantes :

- professionnalisation de l'enseignement ;
- création de centres de formation professionnelle pour les déscolarisés et les non scolarisés.

Stratégie n°1 : Professionnalisation de l'enseignement.

Les actions à engager sont :

- développer un partenariat entre l'école et le monde du travail ;
- recycler les formateurs en poste dans la limite de leur capacité d'adaptation aux nouvelles technologies ;
- moderniser et renforcer les équipements de formation.

Stratégie n°2 : Mise en place de centres de formation professionnelle pour les déscolarisés et les non scolarisés

Pour assurer une formation professionnelle aux déscolarisés et non scolarisés, il faudra:

- créer des centres de métiers décentralisés ;
- Définir des critères d'accès à ces centres ;
- Créer, dans ces centres, des filières adaptées aux ressources du milieu.

Objectif spécifique n°4 : Renforcer l'alphabétisation

179. La seule stratégie à mettre en œuvre est :

Stratégie unique : Dynamisation des programmes d'alphabétisation

La mise en œuvre de cette stratégie passe par les actions ci-après :

- accroître les moyens d'intervention (formation des formateurs, manuels ...),
- actualiser les programmes d'alphabétisation.

Objectif spécifique n°5 : Renforcer l'éducation non formelle

180. Cet objectif appelle les stratégies suivantes :

- renforcement de la qualité de l'offre en éducation non formelle
- établissement d'un cadre institutionnel de l'éducation non formelle
- développement du sous-secteur "éducation non formelle" et de la recherche-action
- mobilisation et gestion rationnelle des ressources en faveur de l'éducation non formelle.

Stratégie n°1 : Renforcement de la qualité de l'offre en éducation non formelle

Les actions visées sont :

- Offrir des activités éducatives aux enfants déscolarisés et non scolarisés;
- Renforcer les structures existantes et créer de nouvelles structures pour l'éducation non formelle (créer de nouveaux centres de métiers décentralisés, créer dans ces centres des filières adaptées aux ressources du milieu).

Stratégie n°2 : Etablissement d'un cadre institutionnel de l'éducation non formelle

Pour cette stratégie, il faudra :

- Mettre en place une politique d'éducation non formelle ;

- Développer la formation professionnelle et technique en éducation non formelle.

Stratégie n°3 : Développement du sous-secteur éducation non formelle et de la recherche-action.

Les actions à mettre en œuvre sont :

- Multiplier les expériences de l'éducation non formelle en termes de recherche-action ;
- Capitaliser les expériences pour une généralisation de l'éducation non formelle.

Stratégie n°4 : Mobilisation et gestion rationnelle de l'éducation non formelle.

La mise en œuvre de cette stratégie passe par les actions ci-après :

- Créer un fonds spécial pour l'éducation non formelle;
- Mettre en place un mécanisme de contrôle du fonds spécial pour l'éducation non formelle.

4.4.1.2. Santé

181. Le développement du capital humain requiert également que la qualité des ressources humaines soient constamment améliorées pour assurer la durabilité et l'équité du développement national. Il s'agira de garantir aux populations l'accès à des services et soins de santé de qualité.

182. Pour cet objectif global, il faudra spécifiquement :

- accroître l'offre sanitaire ;
- intensifier la lutte contre les infections sexuellement transmissibles et les maladies endémo-épidémiques ;
- réduire la mortalité maternelle et infanto-juvénile ;

Pour atteindre les objectifs spécifiques ci-dessus cités, des stratégies et actions ont été définies.

Objectif spécifique n°1 : Accroître l'offre sanitaire

183. Les stratégies retenues ici sont :

- Renforcement des infrastructures fonctionnelles
- Rationalisation du système sanitaire ;
- Réduction des coûts des soins de santé.

Stratégie n°1 : Renforcement des infrastructures fonctionnelles

La mise en œuvre de cette stratégie appelle les actions suivantes :

- réhabiliter les infrastructures existantes ;
- mettre à la disposition des formations sanitaires du personnel médical et paramédical en qualité et en nombre suffisant ;
- créer un centre médico-sportif avec des ramifications régionales ;
- mettre en place un système de formation continue du personnel médical et paramédical.

Stratégie n°2 : Rationalisation du système sanitaire

Les actions identifiées sont :

- renforcer les capacités des zones sanitaires ;
- appuyer, de façon efficace, le fonctionnement des organes de gestion ;
- encourager un partenariat secteur privé/secteur public ;
- assurer une meilleure répartition du personnel existant ;
- renforcer le contrôle de qualité des médicaments.

Stratégie n°3 : Réduction des coûts des soins de santé

Pour y parvenir, cinq actions sont retenues :

- poursuivre et renforcer la politique de cession des médicaments sous nom générique ;
- encourager la médecine et la pharmacopée traditionnelles ;
- encourager le développement des mutuelles de santé ;
- assurer aux indigents l'accès aux soins gratuits ;
- promouvoir l'assurance maladie.

Objectif spécifique n°2 : Intensifier la lutte contre les infections sexuellement transmissibles et les maladies endémo-épidémiques.

184. Les trois stratégies envisagées sont :

- sensibilisation des populations en matière de santé préventive ;
- appui aux structures chargées d'animer des séances d'IEC ;
- développement de plans d'intervention rapide.

Stratégie n°1 : Sensibilisation des populations en matière de santé préventive.

L'action à engager est : amener les populations à respecter les mesures d'hygiène et d'assainissement de base.

Stratégie n°2 : Appui aux structures chargées d'animer des séances d'IEC.

Les actions à mettre en œuvre sont :

- doter les structures de moyens d'intervention adéquats ;
- former et recycler le personnel médical et paramédical.

Stratégie n°3 : Développement de plans d'intervention rapide.

Les actions retenues sont :

- constituer des stocks de vaccins et de médicaments ;
- renforcer la capacité des services techniques d'intervention au niveau décentralisé.

Objectif spécifique n°3 : Réduire la mortalité maternelle et infanto-juvénile

185. Pour réaliser cet objectif, la stratégie à mettre en place concerne l'amélioration du suivi de la santé de la mère et de l'enfant.

Les actions identifiées à cet effet sont :

- pérenniser le Programme Elargi de Vaccination ;
- intensifier les programmes d'IEC en matière de nutrition et de santé ;
- poursuivre les programmes de planification familiale ;
- renforcer les activités des centres de promotion sociale.

4.4.1.3. Environnement

186. Chaque citoyen a droit à un environnement sain, satisfaisant et durable. La protection et la mise en valeur de l'environnement doivent faire partie intégrante du plan national de développement économique et social afin de favoriser le plein épanouissement du capital humain.

187. Dans ce cadre, les objectifs spécifiques suivants seront poursuivis :

- développer des outils de gestion de l'environnement ;
- assurer un cadre de vie sain.

Objectif spécifique n°1 : Développer des outils de gestion de l'environnement

188. La stratégie identifiée pour atteindre cet objectif consiste en la *Promotion de la procédure d'évaluation environnementale dans les processus de prise de décision à tous les niveaux et dans tous domaines d'activités.*

L'action retenue est : Promouvoir les outils de gestion de l'environnement.

Objectif spécifique n°2 : Assurer un cadre de vie sain

189. L'assainissement du cadre de vie implique comme stratégies :

- promotion de l'assainissement des agglomérations ;
- augmentation de l'accès des ménages à l'eau potable.

Stratégie n°1 : Promotion de l'assainissement des agglomérations.

Il s'agira de mettre rapidement en œuvre les actions ci-après :

- concevoir et mettre en œuvre des programmes d'assainissement ;
- mettre en place, dans chaque agglomération, un plan et des programmes de gestion rationnelle et durable des déchets solides et liquides ;
- maîtriser la pollution atmosphérique due aux gaz d'échappement.

Stratégie n°2 : Augmentation de l'accès des ménages à l'eau potable

Les actions à mener sont :

- maintenir le rythme des investissements dans le domaine de l'Hydraulique ;
- poursuivre les branchements sociaux.

4.4.1.4. Genre et Développement

190. En matière de Genre et Développement, les objectifs spécifiques sont :

- améliorer le statut de la femme ;
- améliorer les revenus des femmes.

Objectif spécifique n°1 : Améliorer le statut de la femme.

191. Pour atteindre cet objectif spécifique, les stratégies sont :

- relèvement du niveau d'alphabétisation de la femme ;
- amélioration du statut juridique de la femme ;
- accroissement de la participation des femmes dans les instances de décision.

Stratégie n°1 : *Relèvement du niveau d'alphabétisation de la femme.*

Les actions à prendre en considération sont les suivantes :

- encourager la scolarisation des jeunes filles ;
- développer l'alphabétisation fonctionnelle au niveau des femmes.

Stratégie n°2 : *Amélioration du statut juridique de la femme.*

Les actions requises sont :

- adopter et mettre en œuvre le Code des Personnes et de la Famille ;
- sensibiliser les différents acteurs sur le statut social de la femme.

Stratégie n°3 : *Accroissement de la participation des femmes dans les instances de décision.*

L'action est : encourager la participation des femmes à l'action politique.

Objectif spécifique n°2 : Améliorer les revenus de la femme.

192. Deux stratégies sont identifiées pour favoriser l'accroissement des revenus des femmes :

- accroissement de la productivité des femmes ;
- augmentation de l'accès des femmes aux crédits et aux facteurs de production.

Stratégie n°1 : Accroissement de la productivité des femmes.

L'action retenue est : améliorer l'accès des femmes à toutes les formes du savoir (organisation, gestion, technologie).

Stratégie n°2 : Augmentation de l'accès des femmes aux crédits et aux facteurs de production

Les actions à mettre en œuvre sont :

- mettre en place des mécanismes de bonification de taux d'intérêt sur les crédits aux femmes ;
- améliorer l'accès des femmes aux facteurs de production (notamment la terre) ;
- développer des structures mutualistes d'épargne et crédit.

4.4.2. Croissance économique

193. La croissance économique est le résultat du processus de production qui fait intervenir une multitude de facteurs économique, social, culturel et politique. Dans une perspective de réduction substantielle et durable de la pauvreté, il est essentiel que la croissance économique soit soutenue et promue dans l'équité.

194. Les déterminants de cette croissance seront :

- l'environnement institutionnel et juridique à rendre plus incitatif ;
- la promotion des investissements productifs ;
- la promotion de la formation professionnelle continue ;
- le développement des filières de production ;
- le développement des infrastructures d'appui à la production.

4.4.2.1. Environnement institutionnel et juridique

195. Pour promouvoir les affaires et inciter les opérateurs économiques à investir davantage et créer des emplois durables, il est important d'assainir l'environnement institutionnel et juridique.

Objectif spécifique : Promouvoir un environnement institutionnel et juridique favorable au développement

196. *Les stratégies envisagées pour atteindre cet objectif sont :*

- amélioration de l'environnement institutionnel et juridique ;
- dynamisation des institutions de dialogue et d'appui au secteur privé.

Stratégie n°1 : Amélioration de l'environnement institutionnel et juridique.

La mise en œuvre de la stratégie passe par les actions suivantes :

- renforcer l'application des dispositions du Code des Investissements ;
- accroître la capacité et l'efficacité du système judiciaire (Ressources Humaines, Texte à caractère économique, Code des Sociétés) ;
- améliorer l'efficacité du Guichet Unique.

Stratégie n°2 : Dynamisation des institutions de dialogue et d'appui au secteur privé.

Les actions retenues sont :

- renforcer les structures de dialogue et d'appui au secteur privé ;
- créer une Chambre Nationale des Métiers.

4.4.2.2. Investissements

197. Il est impossible d'accroître la production sans un minimum d'investissement de qualité dans le développement des différentes filières de production. Les objectifs spécifiques déterminés ici sont :

- mobiliser l'épargne longue ;
- inciter à l'investissement.

Objectif spécifique n°1 : Mobiliser l'épargne longue.

198. Les stratégies et actions à mettre en œuvre sont:

Stratégie : *Accroissement de l'épargne longue*

Les actions requises sont :

- créer de nouveaux produits financiers pour la collecte de l'épargne longue ;
- mettre en place des mécanismes de mobilisation de l'épargne des béninois de l'extérieur ;
- sensibiliser les opérateurs économiques sur les opportunités offertes par la Bourse Régionale des Valeurs Mobilières (BRVM).

Objectif spécifique n°2 : Inciter à l'investissement.

199. Deux stratégies sont proposées, à savoir :

- amélioration de la gestion macroéconomique ;
- mise en place d'un cadre fiscal propice à l'investissement.

Stratégie n°1 : Amélioration de la gestion macroéconomique.

Les actions sont :

- poursuite de l'assainissement des finances publiques ;
- accroître les taux d'absorption des crédits d'investissements publics.

Stratégie n°2 : Mise en place d'un cadre fiscal propice à l'investissement.

Les actions ci-dessous seront mises en œuvre :

- élaborer un régime fiscal favorable à la promotion des PME/PMI ;
- mettre en place des zones industrielles.

4.4.2.3. Formation Professionnelle Continue

200. La formation professionnelle continue est indispensable à plusieurs égards. Il y a d'abord la rapidité des mutations dans les processus technologiques et managériaux de production. Vient ensuite la nécessité d'être compétitif par un accroissement de la productivité du travail et de la qualité des produits et services offerts. Il est donc important de développer la formation professionnelle continue.

201. Le seul objectif spécifique visé est : Développer la formation professionnelle continue.

Pour atteindre cet objectif, les deux stratégies suivantes sont formulées :

- amélioration de la productivité de travail ;
- développement de l'esprit entrepreneurial.

Stratégie n°1 : Amélioration de la productivité de travail.

Les actions à engager sont :

- mettre en place un dispositif de formation professionnelle continue ;
- organiser le recyclage et la formation des formateurs ;
- favoriser l'accès des entrepreneurs au crédit d'équipement (renforcement ou renouvellement de l'appareil productif).

Stratégie n°2 : Développement de l'esprit entrepreneurial

Les actions prévues sont :

- mettre en réseau les dispositifs d'appui à la création des PME/PMI ;
- former à l'entrepreneuriat,
- réaliser les études sur les créneaux porteurs.

4.4.2.4 Développement des filières

202. L'une des causes de la vulnérabilité de l'économie béninoise aux chocs extérieurs réside dans l'insuffisante diversification de la production exportable. C'est

pourquoi, il est utile de prendre les mesures nécessaires pour développer les filières de production porteuses, notamment celles qui valorisent au mieux les avantages comparatifs du pays.

203. A cet effet, deux objectifs spécifiques sont identifiés, à savoir :

- diversifier la production ;
- accroître et moderniser les capacités de production.

Les stratégies et actions à mettre en œuvre pour atteindre ces objectifs sont proposées.

Objectif spécifique n°1 : Diversifier la production.

204. La stratégie définie pour y parvenir est : Consolidation des filières porteuses et développement de nouvelles filières.

Les actions à entreprendre sont :

- vulgariser les paquets technologiques
- approfondir les connaissances sur les filières
- dynamiser les actions du personnel d'encadrement

Objectif spécifique n°2 : Moderniser la production.

205. Les stratégies retenues à ce niveau sont :

- développement des infrastructures rurales ;
- renforcement des capacités des centres de fabrication de matériels agricoles et de formation ;
- mise en valeur des ressources naturelles.

Stratégie n°1 : Développement des infrastructures rurales.

Les actions envisagées sont :

- construire et entretenir les pistes de desserte rurale, les marchés, les magasins de stockage et de groupage ;
- réaliser des aménagements hydro-agricoles.

Stratégie n°2 : Renforcement des capacités des centres de fabrication de matériels agricoles et de formation.

Les actions proposées sont :

- assurer la formation technique du personnel ;
- mettre les résultats des travaux de recherche à la disposition des centres ;
- contribuer à la mise en place des équipements nécessaires ;
- doter les régions d'un centre de machinisme agricole.

Stratégie n°3 : Mise en valeur des ressources naturelles.

Il faut pour cette stratégie entreprendre les actions suivantes :

- promouvoir l'adhésion des populations à la gestion des ressources forestières et hydrologiques ;
- conserver le patrimoine forestier et protéger les réserves fauniques ;
- mettre en place un cadastre forestier décentralisé ;
- protéger les écosystèmes côtiers ;
- aménager les bassins versants.

4.4.2.5. Infrastructures économiques

206. Pour consolider la croissance économique, les infrastructures doivent faire l'objet d'une attention particulière. A cet effet, l'objectif spécifique identifié est :

Objectif spécifique: Développer les infrastructures d'appui à la production

207. Cet objectif requiert, pour être atteint, les stratégies suivantes :

- densification du réseau routier et modernisation des infrastructures aéroportuaires ;
- amélioration de la couverture du territoire national en matière de télécommunication ;
- renforcement des capacités de production et de distribution de l'énergie électrique.

Stratégie n°1 : Densification du réseau routier et modernisation des infrastructures aéroportuaires.

Cette stratégie fait appel aux actions ci-après :

- réhabiliter et construire des routes et ouvrages d'arts,
- développer le système de péage sur les principaux axes routiers ;
- Construire un nouvel aéroport international.

Stratégie n°2 : Amélioration de la couverture du territoire national en matière de télécommunication .

La seule action à entreprendre est : Renforcer les capacités de production en matière de télécommunication .

Stratégie n°3 : Renforcement des capacités de production et de distribution de l'énergie électrique

Les actions envisagées sont:

- actualiser les études sur le potentiel électrique du pays ;

- promouvoir l'utilisation des ressources alternatives d'énergie ;
- renforcer la coopération sous-régionale en matière énergétique ;
- assurer progressivement l'électricité pour tous à moindres coûts (par le renforcement et l'extension des réseaux électriques).

4.4.3. Bonne Gouvernance

208. La gestion des affaires publiques pour le bien-être individuel et collectif et pour le développement durable de la communauté nationale relève de la gouvernance. Celle-ci suppose l'existence d'un pouvoir politique légal et légitime exercé dans la transparence, conformément aux principes et normes démocratiques et de gestion efficiente des contradictions sociales.

209. La qualité de la gouvernance influe sur le niveau de vie parce que déterminante dans l'allocation efficace des ressources nationales et la redistribution des richesses entre les différentes couches et catégories socioprofessionnelles de la nation. Elle détermine également l'enracinement de la démocratie, le respect des droits de la personne humaine, la stabilité politique, la paix sociale, la responsabilisation des communautés locales pour un développement humain durable à la base.

210. Aussi, le renforcement de la bonne gouvernance devra-t-il constituer un enjeu et une quête permanente pour toutes les populations du pays. Les objectifs spécifiques afférents à chaque domaine sont :

- Promouvoir l'Etat de droit et les libertés démocratiques ;
- Promouvoir un développement à la base ;
- Promouvoir une administration performante ;
- Rendre crédible et fiable la justice ;
- Préserver l'intégrité territoriale ;
- Préserver la paix, la cohésion et la solidarité nationales
- Assurer un développement national et régional intégré.

4.4.3.1 Etat de droit et libertés démocratiques

Objectif spécifique: Promouvoir l'Etat de droit et les libertés démocratiques

211. Les stratégies retenues sont :

- poursuite des actions d'affermissement de la séparation des pouvoirs et de fonctionnement des institutions ;
- soutien aux actions de la promotion de la défense des droits de l'homme.

Stratégie n°1 : Poursuite des actions d'affermissement de la séparation des pouvoirs et de fonctionnement des institutions

Les actions à engager sont :

- organiser des séances d'informations relatives au fonctionnement des institutions républicaines ;

- appuyer la société civile dans sa mission de sauvegarde des libertés démocratiques ;
- accorder des subventions aux partis politiques d'envergure nationale ;
- sanctionner de façon équitable et rigoureuse la violation des textes et lois en vigueur.

Stratégie n°2 : Soutien aux actions de promotion de la défense des droits de l'homme

L'action prévue est : Appuyer les organisations qui œuvrent pour le respect et la défense des droits des citoyens.

4.4.3.2. Décentralisation et développement local

212. La décentralisation demeure une nécessité pour le développement économique et social du pays. A ce titre, les objectifs, stratégies et actions retenus sont :

Objectif spécifique : Promouvoir un développement à la base

213. La seule stratégie identifiée est :

Stratégie : Garantie d'une décentralisation politique, économique et socioculturelle

Les actions qu'il importe d'engager sont :

- poursuivre les séances d'information sur le processus de décentralisation ;
- mettre en œuvre le processus de décentralisation ;
- poursuivre la traduction, en langues nationales, des textes fondamentaux de la décentralisation ;
- finaliser et mettre en œuvre les programmes de formation des personnels des entités décentralisées ;
- renforcer la capacité des institutions décentralisées ;
- appuyer la mise en place de bases de données sur les structures décentralisées.

4.4.3.3. Administration publique

214. La gestion de l'administration publique constitue un autre domaine important de la bonne gouvernance pour lequel les actions suivantes sont prévues.

Objectif spécifique : Promouvoir une administration performante.

215. Les stratégies à mettre en œuvre sont :

- renforcement de l'appui institutionnel aux structures de l'administration publique ;
- valorisation des ressources humaines ;
- promotion de la culture du respect des biens publics ;
- dépolitisation de l'administration.

Stratégie n°1 : Renforcement de l'appui institutionnel aux structures de l'administration publique

Pour cette stratégie, les actions suivantes seront entreprises :

- appuyer, de façon efficace, la réorganisation des administrations ;
- renforcer les capacités des structures administratives (équipement, formation...).

Stratégie n°2 : Valorisation des ressources humaines

Les actions sont :

- développer l'expertise nationale ;
- définir un plan de carrières pour les fonctionnaires ;
- promouvoir un système d'évaluation et de rémunération des agents sur le mérite ;
- améliorer les conditions de travail ;
- assurer le recyclage et la formation des agents aux nouvelles technologies de management.

Stratégie n°3 : Promotion de la culture du respect des biens publics

Cette stratégie appelle comme actions :

- élaborer et mettre en œuvre des programmes d'instruction civique et de morale ;
- systématiser l'inventaire annuel du patrimoine de l'Etat ;
- assurer le respect scrupuleux des textes réglementant l'utilisation des biens publics;
- sensibiliser les agents au respect de la gestion de l'information administrative.

Stratégie n°4 : Dépolitisation de l'administration

Pour y parvenir, il faudra :

- élaborer une Charte de la Fonction Publique clarifiant les fonctions politiques et les fonctions administratives,
- promouvoir le recrutement à certains postes administratifs par appel de candidatures,
- élaborer des critères de recrutement par spécialités techniques.

4.4.3.4. Environnement juridico-institutionnel

216. L'environnement institutionnel a besoin d'être plus assaini et plus crédible. C'est pourquoi les actions suivantes sont retenues.

Objectif spécifique : Rendre crédible et fiable la justice.

217. Les stratégies définies sont :

- lutte contre la mauvaise gestion et les pratiques négatives de l'administration ;
- rigueur dans l'application des textes législatifs et réglementaires ;
- garantie et sauvegarde des droits des opérateurs économiques ;
- amélioration de la circulation des informations juridiques ;
- embauche, recyclage et spécialisation du personnel judiciaire ;
- assainissement du monde des affaires.

Stratégie n°1 : Lutte contre la mauvaise gestion et les pratiques négatives de l'administration.

il sera nécessaire d'entreprendre les actions ci-après :

- impliquer les usagers dans l'évaluation des performances des différents services de l'administration,
- renforcer le rôle et l'action de la presse dans la dénonciation de mauvaises pratiques et de la corruption,
- faire jouer un rôle aux structures organisées de la société civile dans le processus de moralisation de la vie publique.

Stratégie n°2 : Rigueur dans l'application des textes législatifs et réglementaires.

Les actions prévues sont :

- appliquer effectivement les sanctions prévues en cas de non respect des textes,
- lutter contre la fraude sur toutes ses formes,
- assurer une large diffusion de textes existants.

Stratégie n°3 : Garantie et sauvegarde des droits des opérateurs économiques.

Cette stratégie requiert les actions suivantes :

- créer un cadre de partenariat entre l'administration et le secteur privé ;
- dynamiser et rendre plus fonctionnelle la Chambre Administrative de la Cour Suprême (déconcentration) ;
- impliquer les différents corps de métiers dans l'élaboration, l'actualisation et la vulgarisation des textes applicables à leurs activités.

Stratégie n°4 : Amélioration de la circulation des informations juridiques.

Elle passe par la mise en œuvre des actions ci-dessous :

- veiller à l'édition régulière du journal officiel et à sa large diffusion ;
- élaborer une politique de gestion efficace et de conservation des archives judiciaires ;
- rendre fonctionnel le Centre Béninois de Documentation Juridique ;

- associer et appuyer les organes de presse à la diffusion et à la publication des textes juridiques et réglementaires.

Stratégie n°5 : Embauche, recyclage et spécialisation du personnel judiciaire.

Les actions suivantes ont été identifiées :

- accroître le personnel judiciaire,
- renforcer et moderniser l'arsenal judiciaire ;
- élaborer et mettre en œuvre un programme de formation du personnel ; judiciaire en droit des affaires ;
- revaloriser la fonction du juge.

Stratégie n°6 : Assainissement du monde des affaires.

Ici, les actions à engager sont :

- Renforcer le contrôle fiscal des entreprises ;
- Renforcer le système de contrôle au niveau du cordon douanier ;
- Sensibiliser les opérateurs économiques sur le contenu des textes de nature économique.

4.4.3.5. Gestion des zones frontalières

218. La gestion des zones frontières constitue également une priorité pour l'ensemble de la communauté nationale. Il est donc urgent de mettre en place des stratégies visant leur viabilisation.

Objectif spécifique : Préserver l'intégrité territoriale

219. Deux stratégies sont appelées à contribuer à l'atteinte de cet objectif :

- Renforcement et équipement des forces de sécurité publique ;
- Mise en place d'une politique de gestion des zones frontalières.

Stratégie n°1 : Renforcement et équipement des forces de sécurité publique.

Les actions prévues sont :

- augmenter les effectifs des unités de défense ;
- construire des infrastructures communautaires dans les zones frontalières ;
- reconstituer les unités spécialisées de la gendarmerie nationale.

Stratégie n°2 : Mise en place d'une politique de gestion des zones frontalières.

Les actions retenues sont :

- dynamiser les commissions paritaires de délimitation des frontières ;
- doter lesdites commissions de moyens adéquats.

4.4.3.6. Paix, cohésion et solidarité nationales

220. La paix, la cohésion et la solidarité nationales sont requises pour le développement harmonieux des différentes régions du pays. C'est pourquoi, des actions novatrices doivent être mises en œuvre.

Objectif spécifique : Préserver la paix, la cohésion et la solidarité nationales

221. Les stratégies identifiées sont :

- consolidation des valeurs civiques et morales ;
- renforcement de l'unité nationale.

Stratégie n°1 : Consolidation des valeurs civiques et morales.

Actions à entreprendre :

- instituer l'enseignement civique et moral dans tous les centres de formation ;
- instaurer un dialogue permanent entre les différentes confessions religieuses.

Stratégie n°2 : Renforcement de l'unité nationale.

Il est prévu de mettre en œuvre les actions suivantes :

- développer l'éducation à la solidarité et à la culture de la paix à l'école ;
- renforcer la culture de la paix et de la solidarité au niveau des communautés et des familles ;
- lutter contre les inégalités régionales ;
- renforcer l'intégration culturelle interrégionale.

4.4.3.7. Développement national et régional intégré

222. La bonne gouvernance doit également contribuer à un développement national et régional intégré. Pour ce faire, il est important de créer les conditions pour l'émergence de pôles régionaux de développement.

Objectif spécifique : Assurer un développement national et régional intégré

223. La seule stratégie retenue est :

Stratégie : Promotion du développement national et régional intégré.

Les actions retenues sont :

- promouvoir l'élaboration concertée de programmes de développement,
- activer le processus de décentralisation,
- créer des pôles de développement régional.

4.4.4. Dynamisation du processus d'intégration régionale

224. Au titre du présent programme d'actions, la dynamisation de l'intégration passe par la densification des infrastructures communautaires de communication et l'harmonisation des politiques macroéconomiques et sectorielles de développement.

4.4.4.1. Renforcement des infrastructures communautaires

225. Dans le domaine des infrastructures communautaires, l'objectif, la stratégie et l'action ci-après sont retenus.

Objectif spécifique : Promouvoir une meilleure insertion du Bénin dans le processus d'intégration régionale.

226. La stratégie identifiée pour cet objectif est : Consolidation de la participation du Bénin dans le processus d'intégration régionale.

La seule action à engager est : Contribuer à la construction des infrastructures communautaires.

4.4.4.2. Harmonisation des politiques

227. En ce qui concerne l'*harmonisation des politiques*, il est proposé comme seul Objectif spécifique : Susciter l'adhésion de tous les acteurs au processus d'intégration régionale.

Stratégie : Mise en œuvre effective de politiques d'intégration régionale.

Les actions suivantes seront entreprises :

- vulgariser les textes fondamentaux de l'intégration régionale ;
- respecter les critères de convergence ;
- soutenir l'avènement d'une monnaie communautaire ;
- encourager le développement des institutions financières régionales ;
- inciter les opérateurs économiques à animer ces institutions.

4.5 Contenu du Programme

228. Quatre Sous-Programmes constituent les composantes du Programme National d'Actions. Il s'agit du : (i) *sous-programme* n°1 : Développement du Capital Humain, (ii) *sous-programme* n°2 : Consolidation de la Croissance, (iii) *sous-programme* n°3 : Renforcement de la Bonne Gouvernance et (iv) *sous-programme* n°4 : Dynamisation du Processus d'Intégration Régionale

229. Chaque sous-programme reprend les objectifs spécifiques liés au thème concerné, définit des résultats et propose des projets ou programmes dont les coûts sont estimés. La plupart des projets sont ceux inscrits au Programme d'investissements Publics triennal 2001-2003 ou proposés par les différentes parties prenantes. Ces différents éléments sont présentés dans les tableaux qui suivent.

PROGRAMME NATIONAL D'ACTIONS 2001 - 2010

SOUS -PROGRAMME N° 1 : DEVELOPPEMENT DU CAPITAL HUMAIN

EN MILLIONS DE FCFA

DOMAINES	OBJECTIFS SPÉCIFIQUES	RESULTATS	PROGRAMMES / PROJETS	couts estimatifs
EDUCATION	Os ₁ : Assurer à tous une éducation de base	Le taux brut de scolarisation augmente de 10 % d'ici à l'An 2010	<ul style="list-style-type: none"> - Construction et équipement de 10.000 salles de classes - Recrutement et formation de 7.000 nouveaux enseignants 	<p align="right">50.000,0</p> <p align="right">33.600,0</p>
	Os ₂ : Améliorer la qualité de l'enseignement à tous les niveaux	L'efficacité du système éducatif est améliorée	<ul style="list-style-type: none"> - Appui au renforcement du système éducatif (formation / recyclage, manuels didactiques, manuels scolaires, contrôle, recherche, etc..) 	<p align="right">10.000,0</p>
	Os ₃ : Adapter la formation à l'emploi	Le taux d'insertion dans la vie professionnelle s'est accru	<ul style="list-style-type: none"> - Construction et équipement d'un Lycée Technique Industriel, de six complexes polytechniques et agricoles et d'une école de pharmacie - Réhabilitation d'établissements d'enseignement technique et du Collège Polytechnique Universitaire, de l'Institut d'Economie, de la Faculté des Sciences de la Santé et de l'Institut Supérieur de Mathématiques et Sciences Physiques 	<p align="right">9.198,0</p> <p align="right">3.255,5</p>
	Os ₄ : Renforcer l'alphabétisation	Le taux d'alphabétisation s'est accru	<ul style="list-style-type: none"> - Réhabilitation des centres de formation professionnelle pour personnes handicapées à Akassato - Construction et équipement de 12 centres de métiers - Appui au renforcement des capacités dans le domaine de l'alphabétisation(manuels d'alphabétisation, formation) 	<p align="right">867,0</p> <p align="right">350,0</p> <p align="right">300,0</p>

PROGRAMME NATIONAL D' ACTIONS 2001 - 2010

SOUS -PROGRAMME N° 1 : DEVELOPPEMENT DU CAPITAL HUMAIN(SUITE)

EN MILLIONS DE FCFA

DOMAINES	OBJECTIFS SPÉCIFIQUES	RESULTATS	PROGRAMMES / PROJETS	COUTS ESTIMATIFS
SANTE	Os ₁ : Accroître l'offre sanitaire	Le taux de morbidité a baissé	<ul style="list-style-type: none"> - Construction et équipement de 17 centres communaux de santé - Extension de la capacité d'intervention des centres de promotion sociale - Création de centres de recherche spécialisés - Création d'une unité de re-conditionnement de médicaments essentiels sous nom générique 	350,0
	Os ₂ : Intensifier la lutte contre les infections sexuellement transmissibles(IST) et les maladies endémo – épidémiques	Le taux de prévalence des IST et des maladies endémo-épidémiques est sensiblement réduit	<ul style="list-style-type: none"> - Programmes nationaux de lutte(SIDA, Tuberculose, Ulcère de Buruli, Epidémies et Catastrophes, Paludisme, Cécité et Ver de Guinée) - Plan de l'évolution du Programme de lutte contre l'Onchocercose - Amélioration de la sécurité transfusionnelle dans tous les Départements 	17.386,0 1.300,0 1.848,0
	Os ₃ : Réduire la mortalité maternelle et infanto – juvénile	Le taux de mortalité maternelle et infantile s'est réduit	<ul style="list-style-type: none"> - Réhabilitation et équipement de la Maternité Lagune de Cotonou 	650,0
				21.534,5

PROGRAMME NATIONAL D'ACTIONS 2001 - 2010

SOUS -PROGRAMME N° 1 : DEVELOPPEMENT DU CAPITAL HUMAIN (SUITE)

EN MILLIONS DE FCFA

DOMAINES	OBJECTIFS SPÉCIFIQUES	RESULTATS	PROGRAMMES / PROJETS	COUTS ESTIMATIFS
SANTÉ(suite)	OS ₃ : Réduire la mortalité maternelle et infanto – juvénile(suite)	Le taux de mortalité maternelle et infantile s'est réduit(suite)	<ul style="list-style-type: none"> - Création de l'Unité de référence pour la prise en charge intégrée des nourrissons et des femmes enceintes atteintes de drépanocytose - Programme Elargi de Vaccination, phase 4 - Intégration du Paquet Minimum d'activités de la santé et de la reproduction dans 120 maternités publiques - Assurance maladie 	<p align="right">670,0</p> <p align="right">4.127,0</p> <p align="right">2.700,0</p>
	OS ₄ : Assurer un cadre de vie sain	Les populations disposent d'un environnement sain	<ul style="list-style-type: none"> - Promotion de la construction et de l'utilisation des latrines familiales "SANPLANT" dans tous les Départements - Construction de latrines publiques dans les grandes villes - Construction et équipement d'un Laboratoire National de Contrôle des eaux et de la Qualité de l'Environnement - Appui à la gestion des déchets biomédicaux dans les formations sanitaires - Création et renforcement des structures pilotes de la police sanitaire - Renforcement des capacités en matière d'alimentation en eau potable 	<p align="right">980,0</p> <p align="right">250,0</p> <p align="right">268,0</p> <p align="right">390,0</p> <hr/> <p align="right">30.919,0</p>

PROGRAMME NATIONAL D' ACTIONS 2001 - 2010

SOUS -PROGRAMME N° 1 : DEVELOPPEMENT DU CAPITAL HUMAIN(SUITE)

EN MILLIONS DE FCFA

DOMAINES	OBJECTIFS SPÉCIFIQUES	RESULTATS	PROGRAMMES / PROJETS	COU TS ESTIMATIFS
GENRE ET DEVELOPPEMENT	Os ₁ : Améliorer le statut de la femme	La taux d' instruction des femmes s' est accru et leur statut juridique s' est amélioré	<ul style="list-style-type: none"> - Contribution à la revalorisation du statut socio-juridique de la femme et à la formation du genre - Développement institutionnel pour la promotion du rôle de la femme - Construction de la Maison Internationale de la femme 	<p align="right">300,0</p> <p align="right">119,0</p> <p align="right">800,0</p>
	Os ₂ : Améliorer les revenus de la femme	L' accès des femmes aux capacités productives s' est amélioré	<ul style="list-style-type: none"> - Renforcement des capacités productives des femmes - Appui aux groupements féminins 	<p align="right">10.000,0</p> <p align="right">1.000,0</p> <hr/> <p align="right">12.219,0</p>

PROGRAMME NATIONAL D' ACTIONS 2001 - 2010

SOUS -PROGRAMME N° 1 : DEVELOPPEMENT DU CAPITAL HUMAIN(SUITE & FIN)

EN MILLIONS DE FCFA

DOMAINES	OBJECTIFS SPÉCIFIQUES	RESULTATS	PROGRAMMES / PROJETS	COUTS ESTIMATIFS	
ENVIRONNEMENT	Os ₁ : Développer les outils de gestion de l'environnement	La procédure d'évaluation environnementale dans le processus de décisions s'est accrue	<ul style="list-style-type: none"> - Développement des outils de gestion de l'environnement - Mise en œuvre des conventions internationales relatives à une gestion rationnelle de l'environnement 	<p align="right">3.900,0</p> <p align="right">2.040,0</p>	
	Os ₂ : Améliorer la qualité de l'environnement	La gestion rationnelle et durable des ressources naturelles est acquise	<ul style="list-style-type: none"> - Gestion rationnelle et durable des déchets - Réduction de la pollution atmosphérique et promotion d'un transport durable - Appui aux initiatives de gestion de l'environnement 	<p align="right">5.126,0</p> <p align="right">4.831,0</p> <p align="right">6.285,0</p> <hr/> <p align="right">22.182,0</p>	
	TOTAL SOUS-PROGRAMME «DEVELOPPEMENT DU CAPITAL HUMAIN »				172.890,50

PROGRAMME NATIONAL D' ACTIONS 2001 - 2010

SOUS -PROGRAMME N° 2 : CONSOLIDATION DE LA CROISSANCE ECONOMIQUE

EN MILLIONS DE FCFA

DOMAINES	OBJECTIFS SPÉCIFIQUES	RESULTATS	PROGRAMMES / PROJETS	COUTS ESTIMATIFS
ENVIRONNEMENT INSTITUTIONNEL ET JURIDIQUE	Os : Promouvoir un environnement institutionnel et juridique favorable au développement	Le cadre juridique et réglementaire est progressivement amélioré	<ul style="list-style-type: none"> - Programme d'appui au renforcement du système juridique et judiciaire - Construction d'une Chambre Nationale de Métiers 	<p align="right">6.000,0</p> <p align="right">800,0</p> <hr/> <p align="right">6.800,0</p>
INVESTISSEMENT	Os : Mobiliser l'épargne longue et inciter à l'investissement	Le taux d'investissement s'est accru	<ul style="list-style-type: none"> - Appui au développement du secteur (promotion PME/PMI, zones industrielles, création d'un Centre d'accueil et d'information des investisseurs, identification de créneaux porteurs, mise en réseau des dispositifs d'appui à la création des PME/PMI) - Appui au renforcement du système financier 	<p align="right">50.000,0</p> <p align="right">100.000,0</p> <hr/> <p align="right">150.000,0</p>
FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE	Os : Développer la formation professionnelle continue	La productivité du travail a augmenté	<ul style="list-style-type: none"> - Appui à la formation professionnelle continue (recyclage, formation) 	<p align="right">10.000,0</p> <hr/> <p align="right">10.000,0</p>
FILIERES DE PRODUCTION	Os ₁ : Développer la production	Les filières émergentes sont promues	<ul style="list-style-type: none"> - Appui à l'organisation de filières de production (anacarde, karité, manioc, palmier à huile, soja, miel, maïs, niébé, ananas) et vulgarisation des paquets technologiques 	<p align="right">100.000,0</p>

PROGRAMME NATIONAL D' ACTIONS 2001 - 2010

SOUS -PROGRAMME N° 2 : CONSOLIDATION DE LA CROISSANCE ECONOMIQUE (SUITE)

EN MILLIONS DE FCFA

DOMAINES	OBJECTIFS SPÉCIFIQUES	RESULTATS	PROGRAMMES / PROJETS	COUTS ESTIMATIFS
FILIERES DE PRODUCTION (suite)	Os ₂ : Moderniser la production	Les capacités de production sont renforcées et le rendement s'est amélioré	- Appui à la production de semences améliorées	5.000,0
			- Construction et équipement de centres de machinisme agricole	100.000,0
			- Formation des producteurs agricoles	10.000,0
			- Aménagement et entretien d'infrastructures rurales(pistes, marchés, magasins de stockage, aménagements hydro - agricoles)	100.000,0
			- Aménagements des bas-fonds(périmètres irrigués de Malanville, du Zou-Nord, de Djidja)	13.200,0
			- Conservation et utilisation rationnelle des ressources fauniques du Parc W	15.000,0
			- Appui au développement des ressources halieutiques	5.000,0
<hr/>				348.200,0
INFRASTRUCTURES	Os : Développer les infrastructures d'appui à la production	Les infrastructures économiques sont développées	<ul style="list-style-type: none"> - Bitumage de l'axe de l'axe routier Ticandou-Nikki-N'dali-Djougou-frontière Togo - Bitumage des voies d'accès aux chefs-lieux des Sous-Préfectures(futures communes) - Développement de la téléphonie rurale 	

PROGRAMME NATIONAL D' ACTIONS 2001 - 2010

SOUS -PROGRAMME N° 2 : CONSOLIDATION DE LA CROISSANCE ECONOPMIQUE(SUITE & FIN)

en millions de

FCFA

DOMAINES	OBJECTIFS SPÉCIFIQUES	RESULTATS	PROGRAMMES / PROJETS	COUTS ESTIMATIFS
INFRASTRUCTURES(SUITE)	Os : Développer les infrastructures d'appui à la production(suite)	Les infrastructures économiques sont développées(suite)	<ul style="list-style-type: none"> - Appui au renforcement des capacités des radios de proximité - Extension des réseaux téléphoniques - Construction du barrage d'Adjarala - Développement de l'énergie solaire en milieu rural - Extension du réseau électrique dans les centres urbains et chefs-lieux de communes - Construction de l'Aéroport de Glodjigbé 	<p align="right">10.000,0</p> <p align="right">77.000,0</p> <p align="right">6.000,0</p> <p align="right">25.000,0</p> <p align="right">PM</p> <hr/> <p align="right">118.000,0</p>
TOTAL SOUS-PROGRAMME « CONSOLIDATION DE LA CROISSANCE ECONOMIQUE »				633.000,0

PROGRAMME NATIONAL D' ACTIONS 2001 - 2010

SOUS -PROGRAMME N° 3 : RENFORCEMENT DE LA BONNE GOUVERNANCE

EN MILLIONS DE FCFA

DOMAINES	OBJECTIFS SPÉCIFIQUES	RESULTATS	PROGRAMMES / PROJETS	COUTS ESTIMATIFS
DEMOCRATIE ET DROIT DE L'HOMME	Os : Promouvoir l'Etat de droit et les libertés démocratiques	L'Etat de droit est manifeste	- Construction de centres régionaux de sauvegarde de l'enfance	3.000,0
			- Construction de centres de réhabilitation des prisonniers par apprentissage	5.100,0
			- Réhabilitation des prisons civiles et construction de logements au personnel d'encadrement	300,0
			- Construction de nouvelles prisons à Abomey, Cotonou et Porto-Novo	8.000,0
			- Appui aux institutions de défense des droits de l'homme	1.000,0
			- Appui au financement des capacités des organes de presse	5.000,0
			22.400,0	
ENVIRONNEMENT JURIDIQUE	Os : Rendre crédible et fiable la justice	Le taux de satisfaction des justiciables s'est accru ; l'opérateur économique national ou étranger est rassuré	- Programme d'appui au renforcement des systèmes judiciaire et juridique	20.000,0
			- Revalorisation de la fonction du juge	10.000,0
			- Création de nouveaux tribunaux	5.000,0
			- Information et sensibilisation périodiques de la population sur le rôle et le fonctionnement des institutions de l'Etat	1.000,0

PROGRAMME NATIONAL D' ACTIONS 2001 - 2010

SOUS -PROGRAMME N° 3 : RENFORCEMENT DE LA BONNE GOUVERNANCE(SUITE)

EN MILLIONS DE FCFA

DOMAINES	OBJECTIFS SPÉCIFIQUES	RESULTATS	PROGRAMMES / PROJETS	COUTS ESTIMATIFS
ENVIRONNEMENT JURIDIQUE(suite)	Os : Rendre crédible et fiable la justice(suite)	Le taux de satisfaction des justiciables s'est accru ; l'opérateur économique national ou étranger est rassuré(suite)	- Appui aux activités de vulgarisation des textes de loi	1.000,0
			- Institutionnalisation d'un organe permanent indépendant de lutte contre la corruption	500,0
				37.500,0
GESTION DES AFFAIRES PUBLIQUES	Os : Promouvoir une administration performante	Le développement socio-économique s'améliore	- Appui à la mise en œuvre de la Réforme Administrative	2.000,0
			- Renforcement du Centre de Perfectionnement du Personnel des Entreprises	1.000,0
			- Rénovation et modernisation des Archives Nationales	500,0
				3.500,0
DECENTRALISATION	Os : Promouvoir un développement durable à la base	Les administrations décentralisées et déconcentrées sont mises en place	- Projet d'appui à la décentralisation et à la déconcentration	10.000,0
			- Création d'un Fonds de développement des collectivités territoriales(nouvelles communes)	8.000,0
				18.000,0
PAIX, COHESION ET SOLIDARITE NATIONALES	Os : Préserver la paix, la cohésion et la solidarité nationales	La paix sociale est renforcée	- Appui au développement de la culture de la paix, de la cohésion et de la solidarité nationales	1.000,0
				1.000,0
DEVELOPPEMENT NATIONAL ET REGIONAL INTEGRE	Os : Assurer un développement national et régional intégré	L'équilibre inter - régional est assuré	- Mise en œuvre de politique de développement régional	100.000,0
				100.000,0
TOTAL SOUS-PROGRAMME « RENFORCEMENT DE LA BONNE GOUVERNANCE »				182.400,0

PROGRAMME NATIONAL D' ACTIONS 2001 - 2010

SOUS -PROGRAMME N° 4 : DYNAMISATION DU PROCESSUS D'INTEGRATION REGIONALE

EN MILLIONS DE FCFA

DOMAINES	OBJECTIFS SPÉCIFIQUES	RESULTATS	PROGRAMMES / PROJETS	COUTS ESTIMATIFS
INFRASTRUCTURES COMMUNAUTAIRES	Os : Promouvoir une meilleure insertion du Bénin dans le processus d'intégration régionale	Les échanges intra-régionaux se sont intensifiés et la coopération est renforcée	<ul style="list-style-type: none"> - Construction et équipement d'une autoroute reliant toutes les capitales de la CEDEAO(étude de faisabilité) - Interconnexion des réseaux de télécommunication(mise en orbite d'un satellite CEDEAO) - Mise en œuvre du projet de construction d'un gazoduc(Nigeria – Bénin – Togo) 	<p align="center">PM</p> <hr/> <p align="center">PM</p> <hr/> <p align="center">PM</p>
HARMONISATION DES POLITIQUES	Os : Susciter l'adhésion de tous les acteurs au processus d'intégration régionale	Les dispositions régissant l'intégration régionale sont connues et appliquées	<ul style="list-style-type: none"> - Appui à la sensibilisation et à la formation au nouveau Droit Harmonisé et Régional des Affaires(OHADA) - Vulgarisation des textes fondamentaux de la coopération régionale - Promotion d'une culture de la paix sur le continent - Appui au Réseau Africain Non Gouvernemental d'Alerte Préventive des Conflits 	<p align="center">70,0</p> <hr/> <p align="center">1.000,0</p> <hr/> <p align="center">301.070,0</p>
TOTAL SOUS-PROGRAMME « dynamisation du processus d'intégration régionale »				1.070,0
TOTAL GLOBAL PROGRAMME NATIONAL D' ACTIONS*				989.360,50

* LE COUT GLOBAL DU PROGRAMME EST INDICATIF EN RAISON DE LA NON DETERMINATION DU COUT ESTIMATIF DE CERTAINS GROS PROJETS

4.6. Mécanismes de mise en œuvre, de suivi et d'évaluation

230. Dans le cadre de la mise en œuvre du Programme National d'Actions, l'organe d'orientation et l'organe de gestion constituent les structures nécessaires.

4.6.1. Organe d'Orientation

231. La Commission Nationale pour le Développement et la Lutte contre la Pauvreté est l'organe d'orientation de la mise en œuvre du Programme. Sa mission principale est de veiller strictement à :

- la création de facilités de mobilisation des ressources nécessaires ;
- l'appui aux organes de gestion ;
- l'évaluation de la mise en œuvre du Programme.

4.6.2. Organes de gestion

232. Deux organes assurent la gestion du Programme. Il s'agit des *Ministères sectoriels concernés* par les différentes actions identifiées, d'une part, et le Comité Technique de la *Commission Nationale pour le Développement et la Lutte contre la Pauvreté (CNDLP)*, d'autre part.

233. Les Ministères sectoriels s'occupent de la mise en œuvre des différents volets du Programme relevant de leurs domaines d'intervention.

234. Les principes qui doivent présider à la mise en œuvre dudit Programme sont, entre autres, la subsidiarité, la transparence dans la gestion des projets, la coordination et l'harmonisation effectives des actions sur le terrain. A cet effet, les Conseils Consultatifs de Département et les organes d'orientation et de gestion des nouvelles communes auront un rôle important à jouer.

235. La Commission Nationale pour le Développement et la Lutte contre la Pauvreté (CNDLP) est chargée de veiller à la mise en œuvre des différents programmes de développement à court, moyen ou long termes.

236. Le suivi-évaluation est assuré par le Comité Technique de la Commission. Dans l'accomplissement de sa mission, le Comité Technique est appuyé par le Secrétariat Permanent et la Commission Nationale pour le Développement et la Lutte contre la Pauvreté. Toutefois, en cas de besoin, le Comité Technique pourra faire appel à d'autres structures, notamment les Services de la Direction Nationale du Plan et de la Prospective, Point Focal du Comité National Préparatoire à la Participation du Bénin à la Troisième Conférence des Nations – Unies sur les Pays les Moins Avancés (3^{ème} CNU-PMA).

BIBLIOGRAPHIE

- 1- Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest : Statistiques Economiques, Notes d'Information et Statistiques, juillet / août- septembre 1998.
- 2- Direction de la Coopération et des Ressources Extérieures (DCRE)/MPREPE : Rapport sur le Financement du Développement, 1995 (août 1996).
- 3- DCRE/MPREPE : Rapport sur le Financement du Développement, 1995 (août 1996).
- 4- DCRE/MPREPE : Rapport sur le Financement du Développement, 1996, novembre 1997.
- 5- Fonds des Nations Unies pour la Population/Comité inter-ministériel de la République du Bénin: Rapport de l'Opération Nationale d'Evaluation des Programmes de Population (ONEP), juillet 1998.
- 6- Institut National de la Statistique et de l'Analyse Economique (INSAE) / Programme des Nations Unies pour le Développement : Tableau de Bord Social (Profil Social et Indicateurs du Développement Humain), septembre 1999.
- 7- INSAE : Comptes Nationaux 1992,1993,1994, 1995, 1996, 1997, 1998 et 1999.
- 8- Ministère d'Etat Chargé de la Coordination de l'Action Gouvernementale, du Plan, du Développement et de la Promotion de l'Emploi : Plan d'Orientation 1998-2002, juin 1998.
- 9- Ministère des Finances et de l'Economie : Pacte de convergence, de stabilité, de croissance et de solidarité, 1998, 1999, 2000.
- 10- Ministère des Finances et de l'Economie / Programme des Nations Unies pour le Développement : Bilan et Perspectives à Court et à Moyen termes de l'Economie Nationale, 3ème Edition, septembre 1999.
- 11- Ministère des Finances et de l'Economie / Caisse Autonome d'Amortissement : Stratégie de désendettement et de viabilité de la dette du Bénin, Préparé avec l'assistance de Debt Relief International, mai 2000.
- 12- Ministère des Finances et de l'Economie / FMI : Document Cadre de Politique Economique. 1998-2001.
- 13- Ministère des Finances et de l'Economie / Direction des Affaires Economiques : Statistiques des finances Publiques, FINANSTAT, juillet 2000.
- 14- Ministère du Plan, de la Restructuration Economique et de la Promotion de l'Emploi : Plan d'Orientation 1998-2002, Rapport Général, juillet 1998.

- 15- Ministère du Plan, de la Restructuration Economique et de la Promotion de l'Emploi : Plan d'Orientation 1998-2002, Rapport Thématique, juillet 1998.
- 16- Ministère du Plan, de la Restructuration Economique et de la Promotion de l'Emploi : Point de l'Exécution de la Déclaration et du Programme d'Actions de COPENHAGUE, mai 1999.
- 17- Ministère du Plan, de la Restructuration Economique et de la Promotion de l'Emploi / Direction Nationale du Plan et de la Prospective (Cellule Technique de la Dimension Sociale du Développement) : Rapport Social, 1996.
- 18- Ministère de la Santé publique / Direction de la Programmation et de la Prospective / Service de la Prévision et de l'Evaluation : Liste des Engagements retenus au plan International concernant le Secteur de la Santé, avril 2000.
- 19- Organisation Mondiale du Commerce : Rapport annuel sur les politiques commerciales, 1997-1999.
- 20- Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) : Manuel d'analyse de la pauvreté, 1998.
- 21- PNUD : Rapport sur le Développement Humain au Bénin, 1997.
- 22- PNUD : Rapport sur le Développement Humain au Bénin, 1998.
- 23- PNUD / Coopération pour le développement : Rapport 98 (1999).
- 24- PNUD : Rapport sur le Développement Humain au Bénin, 1999.
- 25- PNUD / Coopération pour le développement : Rapport 1998, septembre 1999.
- 26- République du Bénin : Programme d'Appui à l'intégration des Pays de l'UEMOA, Rapport intermédiaire- Bénin, septembre 1997.
- 27- République du Bénin : Document Cadre de Politique Economique, 1998-2001.
- 28- MECCAG-PDPE / PNUD /NLTPS : Bénin 2025 : ALAFIA (Stratégies de développement du Bénin à long terme) – Rapport de Synthèse, août 2000.